



**RAPPORT  
D'ACTIVITE ET  
FINANCIER  
SEMESTRIEL  
AU 30 JUIN 2019**

## SOMMAIRE

---

Rapport d'Activité et Financier au 30 juin 2019	pages 3-20
Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2019	pages 21-75
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019	pages 76-78

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE ET FINANCIER AU 30 JUIN 2019

### Avertissement :

*Le présent rapport contient des déclarations prospectives, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et en particulier des déclarations prospectives relatives au potentiel qu'ont les résultats intermédiaires de l'essai RESOLVE-IT d'être positifs, au calendrier et au succès potentiel de la commercialisation d'elafibranor dans la NASH et de NIS4, à la croissance et à l'expansion future de GENFIT (la « Société »), à la capacité de la Société à apporter des solutions de traitement et de diagnostic et au calendrier de mise à disposition de ces derniers, à la préparation de la New Drug Application pour elafibranor dans la NASH, au lancement d'un essai clinique de Phase 3 évaluant elafibranor dans la PBC, au lancement d'un essai clinique de preuve de concept évaluant elafibranor en combinaison avec un agoniste du GLP1 et un inhibiteur du SGLT2, au potentiel d'elafibranor d'améliorer la quantité et la qualité des graisses dans le foie, à la capacité de la Société de communiquer les principaux résultats de l'étude évaluant NTZ à la mi-2020, à la capacité de la Société d'assurer un lancement commercial robuste et une croissance des ventes sur le long terme pour elafibranor dans la NASH et la PBC, ainsi que sa capacité à assurer le lancement de nouveaux essais cliniques, l'avancement de son pipeline et le développement de son test de diagnostic. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans les dites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des outils de diagnostic, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 « Principaux Risques et incertitudes » du Document de Référence 2018 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 27 février 2019 sous le numéro D.19-0078, qui est disponible sur les sites internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf.org](http://www.amf.org)) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), dont le prospectus final de la Société en date du 26 mars 2019, et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ou rendus publics par ailleurs par la Société.*

*De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur.*

*Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication du présent rapport. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent rapport, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.*

### **1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET DE SES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE R&D**

GENFIT est un groupe biopharmaceutique (« le Groupe »), composé des sociétés GENFIT SA et de ses deux filiales détenues à 100% (GENFIT CORP et GENFIT PHARMACEUTICALS) conduisant des essais cliniques de stade avancé dont la vocation est la découverte et le développement de candidats-médicaments et de solutions diagnostiques innovants visant à combattre les maladies métaboliques et les pathologies hépatiques qui leur sont associées, pathologies pour lesquelles des besoins médicaux considérables demeurent aujourd'hui insatisfaits.

Riche d'un passé et de solides fondations scientifiques développées durant deux décennies, GENFIT s'impose en tant que leader dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires.

Nous évaluons en particulier notre candidat-médicament le plus avancé, *elafibranor* (double agoniste des récepteurs nucléaires *PPAR alpha et PPAR delta*) en tant que traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique (« NASH ») dans le cadre d'un essai clinique pivot de phase 3 d'une part et en tant que traitement potentiel de la cholangite biliaire primitive (« PBC ») d'autre part.

La NASH est une maladie du foie qui touche des millions de personnes et pour laquelle il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement homologué. Elle se caractérise par une accumulation de graisses dans le foie, une inflammation et une dégénérescence des hépatocytes. Elle peut, à terme, conduire à des pathologies très sévères comme une cirrhose, une insuffisance hépatique ou un cancer du foie nécessitant une transplantation. Il n'existe à ce jour aucun médicament homologué pour traiter la NASH.

La PBC est une maladie chronique et évolutive qui entraîne une inflammation et la cicatrisation des petits canalicules biliaires intra-hépatiques. Bien qu'il s'agisse d'une maladie relativement rare, la PBC peut conduire à une cirrhose et à d'autres complications hépatiques graves. Il n'existe actuellement aucune solution thérapeutique pour soigner la PBC, et l'administration des deux médicaments autorisés en vue de son traitement a pu provoquer des cas d'intolérance et de défaut de réponse du patient ou encore des problèmes de sécurité d'emploi. Sur la base des données cliniques dont nous disposons, nous pensons que le mécanisme d'action original d'*elafibranor* peut s'avérer bénéfique aux patients souffrant de PBC sans provoquer les effets secondaires importants tels que des lésions hépatiques graves pouvant entraîner la mort du patient, ainsi que le prurit, qui ont été associés aux traitements existants de la PBC.

Dans la NASH, *elafibranor* a montré dans le cadre d'un précédent essai de phase 2b, une résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose ; ce qui correspond au critère principal sur la base duquel son efficacité sera évaluée, dans le cadre de l'essai clinique international de phase 3 actuellement en cours. S'agissant de cet essai, nous avons déjà recruté le nombre de patients requis pour réaliser une évaluation intermédiaire du produit. La dernière biopsie du dernier patient nécessaire à cette évaluation intermédiaire devant intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, nous devrions être en mesure de rendre publics les premiers principaux résultats de cette évaluation intermédiaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Nous estimons que ces résultats intermédiaires, s'ils s'avèrent positifs, pourraient légitimer la mise en place d'une procédure accélérée d'autorisation de mise sur le marché de la US Food and Drug Administration (« FDA ») et d'approbation conditionnelle de l'European Medicines Agency (« EMA »), qui pourraient être obtenues fin 2020 – début 2021. *Elafibranor* a obtenu la désignation *Fast Track* de la part de la FDA pour le traitement de la NASH. La FDA a également autorisé GENFIT à initier un essai clinique de Phase 2 dans la NASH pédiatrique (recrutement des patients en cours).

Dans la PBC, *elafibranor* a obtenu des résultats positifs lors d'un essai clinique de phase 2. Dans cette étude, *elafibranor* a satisfait, avec une valeur statistique hautement significative dans les deux doses testées, au critère principal d'évaluation qui était l'évolution de la concentration sérique d'alkaline phosphatase (« ALP ») après 12 semaines de traitement par rapport à la concentration de base avant traitement. *Elafibranor* a également satisfait au critère composite d'ALP et de taux de bilirubine déjà utilisé dans le cadre de l'approbation réglementaire. *Elafibranor* a obtenu la désignation *Breakthrough Therapy* de la part de la FDA et a obtenu la désignation d'*Orphan Drug* de la part de la FDA et de l'EMA pour le traitement de la PBC. Nous pensons pouvoir démarrer une étude de phase 3 évaluant *elafibranor* dans la PBC au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Notre programme de diagnostic, fondé sur la découverte de plusieurs biomarqueurs de la NASH et visant à développer un nouveau test *in vitro* (« IVD ») afin d'identifier les patients NASH éligibles à une intervention thérapeutique, constitue un élément différenciateur essentiel de notre stratégie. La NASH est une pathologie silencieuse. Les patients ne montrent généralement aucun symptôme avant les premiers signes d'insuffisance hépatique et, du fait du manque d'outils de diagnostic suffisamment précis et non-invasifs, la maladie est sous-diagnostiquée. A ce jour, seule une biopsie du foie permet de poser le diagnostic et la divergence des pratiques cliniques, tout comme la réticence affichée par les médecins à prescrire cet examen conduisent à un sous-dépistage. Notre test IVD en cours de développement

industriel, baptisé *NIS 4* et basé sur un prélèvement sanguin, est un outil diagnostic innovant et autonome qui répondrait, selon nous, au besoin urgent de mise en place d'un test non invasif, peu coûteux, facile d'accès et homologué, qui permettra d'identifier les patients NASH éligibles à une intervention thérapeutique et, ainsi, de réduire le recours à la biopsie hépatique. Nous pensons que *NIS 4* sera bénéfique aux patients, permettra d'améliorer leur prise en charge clinique globale et facilitera l'identification des patients NASH à traiter. Nous prévoyons dans un premier temps de commercialiser *NIS 4* en tant que Test Développé en Laboratoire (« TDL ») puis de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché auprès de la FDA en 2020 et de faire le nécessaire pour obtenir dans les meilleurs délais un marquage CE en Europe. A cette fin, nous avons signé un accord de licence avec Labcorp pour déployer *NIS 4* en tant que TDL dans le domaine de la recherche clinique et espérons un lancement de sa commercialisation via les laboratoires centraux de Covance au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Nous travaillons également sur un programme en phase de développement clinique basé sur le repositionnement d'un médicament pour combattre la fibrose hépatique. Dans le cadre de ce programme, notre principal candidat-médicament – *nitazoxanide* (« *NTZ* ») – est un agent anti-parasitaire homologué qui a démontré une activité anti-fibrotique prometteuse dans nos modèles pathologiques précliniques. Un essai de preuve de concept de phase 2 est en cours afin d'évaluer *NTZ* pour le traitement des patients NASH présentant une fibrose significative, voire avancée. Nous pensons pouvoir rendre publics les principaux résultats de cet essai vers le milieu de l'année 2020.

Notre programme de développement préclinique TGFTX1 est dédié à la découverte et au développement de candidats-médicaments innovants ciblant *ROR gamma t*, un récepteur nucléaire impliqué dans certaines maladies inflammatoires et auto-immunes. Nous réalisons actuellement des études pré-IND pour un traitement à usage topique du psoriasis de sévérité légère ou moyenne.

Le tableau ci-dessous présente notre portefeuille de développement de candidats-médicaments et d'outils de diagnostic. Nous détenons les droits rattachés à l'ensemble de nos programmes à l'échelle mondiale.

PROGRAMME	INDICATION	CIBLE	ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT	CALENDRIER
Elafibranor	NASH adulte	PPAR $\alpha/\delta$	PHASE 3	DERNIÈRE BIOPSIE DU DERNIER PATIENT - T4 2019 PHASE 3 RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES - T1 2020
	PBC	PPAR $\alpha/\delta$	PHASE 2	PHASE 3 DÉBUT DE L'ESSAI - T1 2020
	NASH pédiatrique	PPAR $\alpha/\delta$	PHASE 2	PHASE 2 - RECRUTEMENT EN COURS
	NAFL	PPAR $\alpha/\delta$	PHASE 2	PHASE 2 POC - RECRUTEMENT EN COURS
	Combinaisons NASH	PPAR $\alpha/\delta$ SGLT2, GLP1	PHASE 2	PHASE 2 INITIATION POC - T1 2020
Nitazoxanide	FIBROSE	Undisclosed	PHASE 2	PHASE 2 PUBLICATION DES RÉSULTATS - MI-2020
TGFTX1	AUTO-IMMUNE	ROR $\gamma$ t	PRECLIN	ÉTUDES PRE-IND
NIS4	DIAGNOSTIC NASH	NAS $\geq$ 4, F2+	CLINIQUE COMMERCIAL	LDT COMMERCIALISATION CENTRAL LAB - S2 2019 SOUSSION RÉGLEMENTAIRE pour IVD - 2020

**Développement pré-clinique (« Preclin ») :** études réglementaires de pharmacologie et de toxicologie chez l'animal

**Développement clinique (« Phase 2 », « Phase 3 », « Clinique Commercial ») :**

**Phase 1 :** la molécule est administrée à des sujets sains dans le but d'évaluer son innocuité, de détecter les effets secondaires potentiels et d'évaluer la tolérance aux doses administrées ainsi que leur distribution et leur métabolisme ;

**Phase 2 :** se déroule sur une population limitée de patients atteints par la maladie et a pour but d'apporter une première preuve d'efficacité du médicament, de déterminer sa posologie, et d'évaluer sa tolérance aux doses efficaces ;

**Phase 3 :** est menée sur une population plus large de patients atteints par la maladie étudiée et a pour but de prouver l'efficacité et la tolérance du produit en comparaison à des produits déjà commercialisés ou des placebos, afin de préparer un dossier présentant suffisamment de données pour être présenté aux autorités réglementaires ;

**Clinique Commercial :** étape de développement spécifique aux tests IVD

L'actuel Président de notre Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Mouney, a cofondé la Société GENFIT SA en 1999. Le 2 septembre 2019, sur sa proposition, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société et a nommé Monsieur Pascal Prigent Directeur Général de GENFIT SA, dont la prise de fonctions est intervenue le 16 septembre 2019.

Depuis son arrivée en mai 2018 au sein de la Société, Monsieur Pascal Prigent a étroitement collaboré avec Monsieur Jean-François Mouney ainsi qu'avec Monsieur Dean Hum, Directeur Général Adjoint et Directeur Scientifique de GENFIT. Membre du Comité Exécutif de la Société, Monsieur Pascal Prigent est notamment l'artisan de la mise en place d'une équipe internationale de collaborateurs et de consultants de haut niveau destinée à préparer la commercialisation d'*elafibranor* et de *NIS4*.

L'équipe de direction et les membres du Conseil d'Administration de la Société disposent d'une grande expérience acquise auprès des plus importantes sociétés de biotechnologies, de grands groupes pharmaceutiques et d'institutions universitaires. L'équipe de direction de la Société a été récemment complétée par la nomination du Docteur Carol L. Addy au poste de Directrice Médicale de GENFIT.

Le Groupe compte environ 180 salariés sur nos différents sites basés à Lille et à Paris (France) et à Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis).

Le Président de notre Conseil Scientifique, le Professeur Bart Staels, est l'un des cofondateurs de la Société et un expert mondialement reconnu dans le domaine des récepteurs nucléaires. Ce Conseil est composé de leaders d'opinions de renommée internationale dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires, avec un prisme particulier dans le domaine des affections hépatiques et gastro-entérologiques.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B – ISIN : FR0004163111) et depuis mars 2019, sur le Nasdaq Global Select Market aux Etats-Unis sous le symbole « GNFT ».

## **2. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2019 ET PRINCIPAUX EVENEMENTS POST-CLOTURE**

### **2.1 Programmes de Recherche & Développement de la Société**

- *Programme de développement d'elafibranor dans la NAFLD/NASH*

#### **Essai de Phase 3 *RESOLVE-IT* dans la NASH**

Le recrutement des patients de l'étude de phase 3 *RESOLVE-IT* visant à évaluer *elafibranor* dans la NASH s'est poursuivi activement tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le recrutement des patients requis pour réaliser l'évaluation intermédiaire du produit a été effectué et la dernière biopsie du dernier patient nécessaire à cette évaluation intermédiaire devrait intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Au mois de mai, la Société a également annoncé que la revue planifiée à 36 mois des données de tolérance et de sécurité d'emploi recueillies dans le cadre de l'essai *RESOLVE-IT* par le Data and Safety Monitoring Board (« DSMB ») – un comité de surveillance et de suivi indépendant mis en place spécifiquement pour l'étude – a permis à ce dernier de recommander la poursuite de l'essai sans aucune modification. Cette sixième revue planifiée du DSMB, tout comme les précédentes, n'a identifié aucune préoccupation de sécurité.

## Programme Pédiatrique dans la NASH

En mars, la Société a annoncé que la FDA avait approuvé le protocole d'un essai clinique pédiatrique de phase 2 visant à évaluer elafibranor chez des enfants et des adolescents atteints de NASH. Les caractéristiques principales de cet essai clinique, dont le recrutement est en cours, sont les suivantes :

- Etude destinée à évaluer le profil pharmacocinétique et pharmacodynamique ainsi que le profil de sécurité et de tolérance de deux doses d'*elafibranor* (80mg et 120mg) ;
- 20 patients âgés de 8 à 17 ans atteints de NASH ;
- Durée de 12 semaines ;
- Etude ouverte ;
- Randomisée sur deux bras ;
- Multicentrique aux Etats-Unis.

## Activités de « disease awareness » dans la NASH

En 2017, la Société, via le fonds de dotation qu'elle a créé à cette fin, a confirmé son leadership dans la NASH en lançant une initiative de « disease awareness », *The NASH Education Program™*, qui a suscité une vague d'intérêt sans précédent dans les grands médias francophones, alors que la pathologie était encore peu connue du grand public, notamment parce qu'elle est asymptomatique.

Au cours du premier semestre 2019, GENFIT a poursuivi son effort de sensibilisation à la NASH en participant à la 2<sup>ème</sup> Journée Internationale de la NASH qui a été organisée par le *Global Liver Institute* le 12 juin 2019, en lien avec l'*American Liver Foundation*, *EASL International Liver Foundation*, *European Liver Patients Association*, *NASH Knowledge*, *Fatty Liver Foundation* notamment.

## Perspectives de combinaisons thérapeutiques dans la NASH

Après avoir identifié plusieurs composés thérapeutiques présentant une activité synergique avec *elafibranor*, GENFIT a présenté son approche des combinaisons thérapeutiques dans la NASH dans le cadre de l'International Liver Congress (ILC) 2019 qui s'est tenu à Vienne en Autriche du 10 au 14 avril. L'abstract du poster présenté à cet occasion, intitulé « *Elafibranor, a drug candidate for first line NASH monotherapy and a universal backbone for drug combination treatment* » peut être consulté et téléchargé sur le site internet de l'ILC.

Au mois de mai et sur cette base, la Société a annoncé vouloir initier une étude de Phase 2 afin de débiter l'évaluation des synergies entre *elafibranor* et certains médicaments antidiabétiques, à savoir entre *elafibranor* et un agoniste du récepteur *GLP-1* d'une part, et entre *elafibranor* et un inhibiteur du *SGLT2* d'autre part. Cet essai clinique, qui devrait être lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, devrait être une étude de preuve de concept évaluant la sécurité et la tolérance des deux combinaisons dans le traitement de la NASH, et mesurant certains marqueurs exploratoires d'efficacité.

Les caractéristiques principales de cet essai devraient être les suivantes :

- Etude visant à déterminer la sécurité et la tolérance d'une combinaison associant *elafibranor* (120mg) avec un analogue *GLP1* et d'une combinaison l'associant avec un inhibiteur du *SGLT2*, et à mesurer des marqueurs exploratoires d'efficacité ;
- L'étude recruterait et suivrait des patients chez qui l'on suspecte une NASH avec une fibrose significative ou avancée, qui serait déterminée par l'utilisation de technologies non-invasives ;
- Etude multicentrique conduite aux Etats-Unis sur une durée de 24 semaines.

Parmi les outils de diagnostics non-invasifs utilisés dans l'essai devrait figurer NIS4, le test sanguin de diagnostic non invasif développé par GENFIT pour le diagnostic de la NASH et le suivi des patients.

## Nouvel essai clinique de phase 2 dans la NAFLD

En juin, la Société a annoncé le lancement d'un essai clinique de phase 2 évaluant l'efficacité d'*elafibranor* non seulement sur la quantité de graisse dans le foie, mais surtout sur sa composition lipidique chez des patients atteints de nonalcoholic fatty liver disease (NAFLD) ou stéatose hépatique.

La NAFLD est une affection répandue correspondant à une accumulation de graisses dans le foie. Bien que la présence persistante de graisses dans le foie soit commune et demeure souvent stable, la NAFLD est reconnue comme le précurseur de la NASH. La composition des lipides hépatiques est altérée dans la NASH, notamment chez les patients atteints de diabète où les acides gras polyinsaturés sont plus nombreux et donnent naissance à des types de lipides toxiques comme les céramides hépatiques. Il est donc essentiel pour les molécules ciblant la NASH d'éliminer en priorité les types de lipides agissant comme substrats dans la production de lipides à caractère toxique.

Dans ce contexte, le mécanisme d'action PPAR alpha et delta pluripotent d'*elafibranor* et ses effets bénéfiques sur les lipides cardiométaboliques (diminution du LDL, augmentation du HDL, diminution des TG) et sur le métabolisme du glucose (Hba1c, HOMA-IR, FPG, FFA, peptide-C) pourraient être bénéfiques en améliorant la qualité et la quantité de graisses dans le foie, ciblant particulièrement les sous-types de graisses lipotoxiques nocifs qui s'accumulent dans la NAFLD, et conduisent à la progression vers la NASH.

L'essai clinique en question, dont les patients sont en cours de recrutement, est une étude de Phase 2 crossover randomisée, en double aveugle, versus placebo chez 16 patients atteints de NAFLD et identifiés grâce à la spectroscopie de résonance magnétique (H-MRS). L'objectif principal est d'évaluer les effets du traitement par *elafibranor* (120mg/jour) durant 6 semaines vs. placebo sur les changements de composition lipidique du foie chez ces sujets atteints de stéatose hépatique. Les mesures secondaires comprennent l'impact sur la production de glucose hépatique (HGP), l'homéostasie du glucose, le métabolisme des lipides, les marqueurs de l'inflammation et de la fonction hépatique, ainsi que la sécurité d'emploi. Cet essai est mené aux Pays-Bas.

#### o **Programme de développement d'*elafibranor* dans la PBC**

Au mois d'Avril, GENFIT a présenté lors de l'ILC 2019 de nouvelles données issues de l'essai clinique positif de Phase 2 évaluant *elafibranor* dans la PBC dont les principaux résultats avaient été communiqués par la Société au mois de Décembre 2018, notamment concernant le critère primaire d'évaluation de variation du pourcentage du taux d'alkaline phosphatase (ALP). Cet essai de 12 semaines effectué en double-aveugle, randomisé et contre placebo visait à évaluer les effets anticholestatiques d'*elafibranor* chez des patients non cirrhotiques atteints de PBC et présentant une réponse inadéquate à l'acide ursodésoxycholique (UDCA). Les patients avaient été assignés de manière aléatoire aux bras *elafibranor* 80 mg/jour, 120 mg/jour ou placebo à raison de 15 patients par bras.

Outre les réductions significatives d'ALP déjà communiquées à la fin de l'exercice 2018, les nouvelles données présentées lors de l'ILC 2019 ont montré une amélioration significative de plusieurs marqueurs de la PBC dans les deux groupes traités par *elafibranor*. Les effets sur la gamma-glutamyl transférase (GGT) ont été très significatifs comparés au groupe placebo : -39% (80mg) et -40% (120mg), ( $p=0.001$  et  $p=0.002$  respectivement). Une amélioration des marqueurs lipidiques a été observée, incluant le cholestérol total, le LDL et les triglycérides, ainsi qu'une réduction des marqueurs de l'inflammation (tels que IgM, CRP, haptoglobine et fibrinogène). Une diminution de C4, un précurseur de la synthèse des acides biliaires a été relevée.

Ces nouvelles données suggèrent également une amélioration du prurit, un symptôme majeur de la PBC. L'évolution du prurit a en effet été suivie et rapportée par les patients grâce à une échelle analogue visuelle (visual analogue scale ou VAS). Par le biais de cette mesure chez les patients souffrant de prurit au départ (10 patients par bras), il apparaît que la variation médiane de la VAS en pourcentage entre le début de l'étude et la 12ème semaine était de -24%, -49% et -7% dans les bras à 80 mg, 120 mg et placebo respectivement.

Ces résultats positifs complémentaires, ajoutés à ceux déjà communiqués en Décembre 2018 ont conduit la Société à annoncer son souhait de lancer un essai clinique de phase 3 pour *elafibranor* dans la PBC; lancement qui devrait intervenir au 1er trimestre 2020.

Au cours du même mois et dans la continuité, la Société a indiqué en outre que la FDA avait attribué à *elafibranor* la Breakthrough Therapy Designation pour le traitement de la PBC chez l'adulte présentant une réponse inadéquate à l'UCDA.

Une Breakthrough Therapy Designation accordée par la FDA permet d'accélérer le développement et la revue réglementaire d'un médicament développé pour traiter certaines pathologies graves, et pour lequel des données préliminaires et des preuves cliniques indiquent que celui-ci peut potentiellement apporter une amélioration significative par rapport aux thérapies existantes, sur un ou plusieurs critères d'évaluation.

Enfin, en juillet 2019, la Société a annoncé que la FDA et que l'EMA ont toutes les deux accordé la désignation d'Orphan Drug à *elafibranor* pour le traitement de la PBC.

#### ○ **Programme de Biomarqueurs Diagnostic dans la NASH (NIS4)**

GENFIT a présenté lors de l'ILC 2019 un poster intitulé « *Assessment of NIS4 clinical utility for identification of patients with active NASH (NAS $\geq$ 4) and significant fibrosis (F $\geq$ 2) in patients at risk of NASH* ».

Ce poster dont l'abstract peut être consulté et téléchargé sur le site internet de l'ILC, a apporté une perspective utile quant à l'utilisation des valeurs seuil cliniquement significatives de NIS4 pour la sélection non-invasive de patients présentant des facteurs de risque dans la NASH et pour une identification précise des patients devant faire l'objet d'une intervention pharmacologique (NASH avec NAS $\geq$ 4 et fibrose significative définie comme F $\geq$ 2).

Comme indiqué plus loin, la Société a signé en début d'année un accord de licence avec Covance concernant NIS 4 (voir paragraphe 2.2 ci-après).

#### ○ **Programme de repositionnement de nitazoxanide dans la fibrose (TGFTX4)**

Le recrutement des patients de l'étude de preuve de concept de phase 2 évaluant *NTZ* pour le traitement des patients NASH présentant une fibrose significative voire avancée s'est poursuivi activement tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Nous pensons pouvoir rendre publics les principaux résultats de cet essai vers le milieu de l'année 2020.

En avril, GENFIT a présenté son approche des combinaisons thérapeutiques avec *elafibranor* dans la NASH dans le cadre de l'ILC 2019. L'abstract de la présentation orale intitulée « *Elafibranor and nitazoxanide synergize to reduce fibrosis in a NASH model* » qui a souligné les nouveaux résultats sur les actions complémentaires des deux candidats-médicaments développés par GENFIT, *elafibranor* et *nitazoxanide* dans la réduction de la fibrose associée à la NASH peut être consulté et téléchargé sur le site internet de l'ILC.

## **2.2 Activités de Business Development**

Nos efforts de Business Development visant à signer des contrats de licence ou des contrats de commercialisation conjointe avec un ou plusieurs laboratoires pharmaceutiques disposant de la capacité financière et de l'expertise spécifique requises pour mener à leurs termes avec succès certains essais cliniques et pour mettre les médicaments et/ou outils de diagnostic sur le marché se sont concrétisés au premier semestre 2019 avec la signature de deux accords, l'un dans le domaine du diagnostic et l'autre concernant le développement d'*elafibranor* en Chine.

Au mois de janvier, la Société a annoncé la signature d'un accord de licence avec Covance, la branche de la société Labcorp spécialisée dans le développement de médicaments. Cet accord vise à faciliter l'accès

des acteurs et du marché de la recherche clinique à *NIS4*, le test IVD non invasif permettant l'identification et le suivi de patients atteints de NASH découvert par la Société.

Le premier objectif de cet accord de licence est de déployer *NIS4* dans le domaine de la recherche clinique via les laboratoires centraux de Covance afin de renforcer encore la validation de son utilisation pour une meilleure identification et caractérisation des patients, et pour générer de nouvelles données biologiques sur la pathogénèse de la NASH. Labcorp Diagnostics et Covance sont engagés ensemble dans le développement de médicaments et de solutions diagnostiques depuis plus de 20 ans, et Covance est un leader mondial renommé pour les essais cliniques dans la NASH.

Fin juin, la Société a annoncé par ailleurs la signature d'un accord de licence et de collaboration avec Terns Pharmaceuticals au terme duquel Terns Pharmaceuticals bénéficiera, dans la région de la Chine élargie, des droits de développement et de commercialisation d'*elafibranor*. Selon les termes de l'accord de licence, GENFIT percevra un paiement initial d'un montant de 35 millions de dollars US et pourra recevoir jusqu'à 193 millions de dollars US supplémentaires lors du franchissement d'étapes cliniques, réglementaires et commerciales.

Terns Pharmaceuticals obtient ainsi les droits exclusifs de développement, d'enregistrement et de commercialisation d'*elafibranor* en Chine continentale, Hong Kong, Macau et Taiwan (« Chine élargie ») pour le traitement de la NASH et de la PBC. Au lancement commercial d'*elafibranor* pour le traitement de la NASH dans la région de la Chine élargie, GENFIT pourra percevoir de Terns des royalties d'un coefficient moyen à deux chiffres (« mid-teen percentage royalties ») sur base des ventes réalisées dans ce territoire.

Dans le cadre de l'accord, GENFIT et Terns Pharmaceuticals entreprendront également des projets R&D communs dans le domaine des maladies du foie, incluant notamment le développement d'*elafibranor* en combinaison avec des composés propriétaires de Terns Pharmaceuticals.

Soutenu par des investisseurs financiers expérimentés dans l'industrie pharmaceutique, parmi lesquels Orbimed, Lilly Asia Ventures, Vivo Capital et Dencheng Capital, Terns Pharmaceuticals, société internationale basée aux Etats-Unis et en Chine et dédiée au développement de nouvelles combinaisons thérapeutiques pour le traitement des maladies du foie, bénéficie d'importants moyens de développement clinique en Chine, et dispose d'un solide pipeline riche de candidats-médicaments en stade précoce de développement offrant des potentialités intéressantes en matière de combinaisons de traitement avec *elafibranor*.

Nous considérons qu'avec sa forte présence en Chine, son équipe dirigeante aguerrie et son implantation au coeur du pôle biotechnologique de la baie de San Francisco aux Etats-Unis, Terns Pharmaceuticals est particulièrement bien positionnée pour maximiser la valeur d'*elafibranor* en Chine. L'ancrage profond de Terns Pharmaceuticals dans ces deux territoires lui confère un avantage pour la conduite des processus réglementaires et de développement nécessaires à l'obtention des autorisations et pour préparer un lancement commercial optimum et une croissance des ventes à long terme dans la région de la Chine élargie.

### **2.3 Activités de Corporate Development**

Fin Mars, la Société a réalisé, à l'occasion de son introduction en bourse sur le Nasdaq Select Global Market, une levée de fonds d'un montant total brut d'environ 155,4 millions de dollars US dans le cadre d'une offre globale d'American Depositary Shares (« ADS ») aux Etats-Unis et d'un placement privé d'actions en Europe (y compris la France) et dans d'autres pays en dehors des Etats-Unis. GENFIT a placé 7.647.500 actions nouvelles à un prix d'émission de 20,32 dollars US par ADS et de 18,00 euros par action nouvelle. L'offre a représenté environ 20% du capital social avant opération et a porté le nombre total d'actions après émission à 38.831.421.

Les actions ordinaires de GENFIT sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « GNFT ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « GNFT ». Les ADS ont commencé à être négociées sur le Nasdaq Global Select Market depuis le 27 mars 2019.

## **2.4 Principaux évènements post-clôture**

A la fin du mois de juillet, la Société a annoncé que la FDA et l'EMA ont toutes les deux accordé la désignation d'Orphan Drug à *elafibranor* pour le traitement de la PBC.

Monsieur Jean-François Mouney souhaitant se consacrer exclusivement à son rôle de Président du Conseil d'Administration et à sa participation aux comités spécialisés du Conseil qu'il préside ou dont il est membre, la Société a annoncé en septembre 2019 qu'elle avait décidé de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Sur proposition de Monsieur Jean-François Mouney, le Conseil d'Administration a donc décidé de nommer Directeur Général Monsieur Pascal Prigent, jusqu'alors Executive Vice-President of Marketing and Development de la Société, et que ce dernier prendrait ses nouvelles fonctions à compter du 16 septembre 2019. Le Conseil d'Administration a également nommé le Docteur Dean Hum, Directeur Général Adjoint et Directeur Scientifique de la Société, Président de GENFIT CORP., la filiale américaine du Groupe.

Depuis son arrivée au sein de la Société en mai 2018, Monsieur Pascal Prigent a notamment étroitement collaboré avec Monsieur Jean-François Mouney ainsi qu'avec le Docteur Dean Hum. Membre du Comité Exécutif de la Société, Monsieur Pascal Prigent est l'artisan principal de la mise en place d'une équipe internationale de collaborateurs et de consultants de haut niveau destinée à préparer la commercialisation potentielle d'*elafibranor* et de *NIS4*. Avant de rejoindre GENFIT, Monsieur Pascal Prigent avait déjà une expérience de plus de 20 ans dans l'industrie pharmaceutique et avait notamment exercé des responsabilités managériales à l'international chez Eli Lilly et GlaxoSmithKline.

Nous avons également annoncé en septembre :

- que le Docteur Carol L. Addy avait rejoint la Société au poste de Directrice Médicale. Cette dernière, basée dans les bureaux de Cambridge à Boston, conduira la stratégie médicale de la Société, notamment le développement clinique et les affaires médicales. Elle apporte ainsi plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la santé, dont plus de 10 ans à la tête d'équipes de développement clinique dans l'industrie pharmaceutique, accompagnant les essais de nouveaux médicaments en stade initial et avancé de développement, et pilotant l'innovation dans le domaine du cycle de vie de thérapies approuvées contre l'obésité et le diabète. Avant de rejoindre GENFIT, le Docteur Carol L. Addy a exercé diverses fonctions de direction, dont, les plus récentes, celle de Directrice Médicale au sein de Health Management Resources, une filiale de Merck & Co., et celles de Directrice Associée, Directrice et Senior Principal Scientist au sein de Merck Research Laboratories ;
- que le Docteur Suneil Hosmane, qui a rejoint GENFIT CORP. en 2018 en qualité de Directeur du Développement Stratégique, est promu Directeur Diagnostic Monde et sera désormais chargé de coordonner les activités de développement et de prémarketing de NIS4. Il pilotera également le programme interne de découverte de biomarqueurs, et la conception de nouvelles solutions diagnostiques non invasives dans le domaine des maladies hépatiques et métaboliques.

Suite à cette nomination et à cette promotion, le Docteur Addy et le Docteur Hosmane ont rejoint le comité exécutif de la Société.

Enfin, en application de son partenariat stratégique avec Terns Pharmaceuticals, la Société a reçu après la clôture le paiement initial d'un montant de 35 millions de dollars US prévu au contrat de licence et de collaboration.

Voir également la Note annexe 6.27 aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après s'agissant des autres évènements post-clôture.

### 3. ELEMENTS FINANCIERS ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

#### 3.1 Commentaires sur l'état résumé du résultat net des périodes closes le 30 juin 2018 et 30 juin 2019

##### (i) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société sont composés essentiellement du crédit d'impôt recherche. En effet, compte tenu de la date de signature du contrat avec Terns Pharmaceuticals (24 juin 2019) et des obligations qui lui incombent à ce titre, la Société a estimé que le revenu lié à l'up front de 35 millions de dollars US sera reconnu au second semestre 2019 (voir Note annexe 6.4.2 aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après).

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Revenus industriels	64	1
Subventions d'exploitation	0	2
Crédit d'impôt recherche de la période	4 981	5 350
Autres produits opérationnels	76	4
<b>Total</b>	<b>5 122</b>	<b>5 357</b>

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 357 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 5 122 milliers d'euros pour la même période au 30 Juin 2018.

##### (ii) Charges d'exploitation par destination

Les tableaux ci-dessous répartissent les charges d'exploitation par destination entre principalement les frais de recherche et développement d'une part et les frais généraux et administratifs d'autre part, ceci pour les semestres clos au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018.

Charges d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2018	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(32 072)	(922)	(22 745)	(4 624)	(3 000)	(781)	(1)
Frais généraux et administratifs	(4 565)	(70)	(2)	(1 687)	(2 882)	74	2
Autres produits et charges opérationnels	(40)	0	0	0	(40)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>(36 677)</b>	<b>(992)</b>	<b>(22 747)</b>	<b>(6 311)</b>	<b>(5 921)</b>	<b>(707)</b>	<b>2</b>

  

Charges d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2019	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(38 899)	(1 068)	(25 909)	(6 206)	(2 564)	(3 152)	0
Frais généraux et administratifs	(12 402)	(114)	(1)	(4 964)	(7 206)	(117)	0
Autres produits et charges opérationnels	7	0	0	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>(51 294)</b>	<b>(1 182)</b>	<b>(25 910)</b>	<b>(11 170)</b>	<b>(9 764)</b>	<b>(3 269)</b>	<b>1</b>

Les charges d'exploitation du premier semestre 2019 se sont élevées à 51 294 milliers d'euros contre 36 677 milliers d'euros au titre du premier semestre 2018, soit une augmentation de 40 %.

Elles se composent notamment de :

- **frais de recherche et développement**, qui comprennent notamment les frais des personnels affectés à la recherche et au développement (6 206 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 4 624 milliers d'euros au 30 juin 2018), les coûts des consommables et de la sous-traitance opérationnelle (clinique et pharmaceutique notamment) (26 977 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 23 667 milliers d'euros au 30 juin 2018) et les coûts liés à la propriété intellectuelle. Ces frais de recherche et développement se sont élevés au total à

38 899 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 32 072 milliers d'euros au 30 juin 2018, soit respectivement 76% et 87% des charges d'exploitation.

L'augmentation des coûts de sous-traitance opérationnelle s'explique essentiellement par le démarrage de nouvelles études satellites à l'étude de phase 3 *RESOLVE-IT*, aux travaux nécessaires à la préparation du dossier d'autorisation de mise sur le marché d'*elafibranor* dans la NASH, et à l'augmentation du volume de production du principe actif nécessaire à la réalisation des différents essais cliniques.

La variation des charges de personnel affectés à la recherche est principalement due à l'augmentation des effectifs (117 vs 89), à l'évolution des profils des salariés et à l'augmentation des rémunérations qui y est associée, ainsi qu'aux primes qui ont été attribuées aux salariés pour leur implication dans le développement du Groupe.

L'augmentation des dotations aux amortissements et provisions liés à la recherche et au développement résulte essentiellement de la dotation aux provisions constatée dans le cadre du litige avec l'administration fiscale à propos du CIR et de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Nous nous attendons à ce que nos dépenses de recherche et développement continuent d'augmenter dans un avenir prévisible, à mesure que nous entamons de nouveaux essais cliniques, poursuivons les étapes ultérieures du développement clinique de certains candidats-médicaments et progressons dans le développement de notre test IVD *NIS4*.

- **frais généraux et administratifs**, qui comprennent notamment les frais de personnel non affectés à la recherche (4 964 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 1 687 milliers d'euros au 30 juin 2018), et les frais administratifs et commerciaux. Ces frais généraux et administratifs se sont élevés à 12 402 milliers d'euros au premier semestre 2019 contre 4 565 milliers d'euros au premier semestre 2018, soit respectivement 24% et 12% du total des charges opérationnelles.

La variation des frais administratifs et commerciaux est principalement liée à l'augmentation des dépenses d'assurances dans le cadre de la cotation des actions de la Société sur le NASDAQ, des honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes suite à cette opération, des dépenses liées aux travaux de market-access, et aux opérations de pré-marketing.

La variation des charges de personnel non affectés à la recherche est principalement due à l'augmentation des effectifs (57 vs 41), à l'évolution des profils des salariés et à l'augmentation des rémunérations qui y est associée, notamment concernant la filiale Genfit Corp., ainsi qu'aux primes qui ont été attribuées aux salariés pour leur implication dans le développement du Groupe.

Nous prévoyons que nos frais généraux et administratifs augmenteront à l'avenir, parallèlement à l'accroissement de nos fonctions support, compte tenu de l'augmentation attendue des activités de recherche et développement et de la commercialisation potentielle de nos candidats médicaments et diagnostics.

### (iii) **Charges d'exploitation par nature**

Regroupées non plus par destination mais par nature, les charges d'exploitation sont composées principalement de :

#### **Sous-traitance opérationnelle**

Le montant des charges de sous-traitance opérationnelle s'est élevé à 25 910 milliers d'euros au premier semestre 2019 contre 22 747 milliers d'euros au titre du premier semestre 2018, soit une augmentation

de 14%, due essentiellement au démarrage de nouvelles études satellites à l'étude de phase 3 *RESOLVE-IT*, aux travaux nécessaires à la préparation du dossier d'autorisation de mise sur le marché *d'elafibranor* dans la NASH, et à l'augmentation du volume de production du principe actif nécessaire à la réalisation des différents essais cliniques.

### **Charges de personnel**

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Salaires	(4 387)	(7 998)
Charges sociales	(1 617)	(2 748)
Coût des engagements de retraite	(36)	(69)
Paiements fondés sur des actions	(271)	(356)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 311)</b>	<b>(11 170)</b>

Le montant des charges de personnel hors paiements fondés en actions s'est élevé 10 814 milliers d'euros au premier semestre 2019 contre 6 040 milliers d'euros au titre du semestre précédent, soit une augmentation de 79%, principalement due à l'augmentation des effectifs (174 vs 130), à l'évolution des profils des salariés et à l'augmentation des rémunérations qui y est associée, ainsi qu'aux primes qui ont été attribuées aux salariés pour leur implication dans le développement du Groupe.

Le montant constaté au titre des paiements fondés sur des actions (BSA, BSAAR, SO et AGA) sans impact sur la trésorerie s'établit à 356 milliers d'euros au premier semestre 2019 contre 271 milliers d'euros au premier semestre 2018. Les charges constatées au premier semestre 2019 sont relatives aux plans de SO et AGA mis en place en décembre 2016, aux plans de BSA, SO et AGA mis en place en décembre 2017 et aux plans de SO et AGA mis en place en novembre 2018.

### **Autres charges opérationnelles**

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 9 764 milliers d'euros au premier semestre 2019 contre 5 921 milliers d'euros au premier semestre 2018. Elles se composent notamment :

- des « honoraires » qui incluent notamment les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de différents conseils (relations presse, relations investisseurs, communication, informatique), ainsi que les honoraires de certains des conseillers scientifiques de la Société. Ce montant comprend aussi les dépenses de propriété intellectuelle que sont les frais et honoraires engagés par la Société pour le dépôt et la maintenance de ses brevets ;
- des primes d'assurances spécifiques mises en place dans le cadre de la cotation des actions de la Société sur le Nasdaq : police non récurrente Public Offering Of Securities Insurance et police d'assurance récurrente RC Directors & Officers .
- des dépenses liées à l'usage et à l'entretien des locaux du Groupe ;
- des dépenses liées au personnel externe mis à disposition de la Société (gardiennage, sécurité, accueil, prestations cliniques et informatiques) ;
- des dépenses liées aux déplacements des personnels et aux congrès ainsi que des frais de participation à des congrès scientifiques, médicaux, financiers, et de développement des affaires commerciales.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des dépenses d'assurances dans le cadre de la cotation des actions de la Société sur le NASDAQ, des honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes suite à cette opération , des dépenses liées aux travaux de market-access, et aux opérations de pré-marketing.

**(iv) Résultat financier**

Le résultat financier se traduit par une perte de 5 485 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre une perte financière de 5 241 milliers d'euros au titre du semestre précédent.

Cette évolution est notamment due aux pertes de change latentes et réalisées à hauteur de 1 563 milliers d'euros compensées partiellement par des gains de change et des produits financiers en augmentation sensible liés à l'augmentation de la trésorerie en dollars US et aux placements en dollars US dont la rémunération est sensiblement supérieure aux placements en euros.

**(v) Résultat net**

Le premier semestre 2019 se solde par une perte nette de 51 132 milliers d'euros contre une perte nette de 36 675 milliers d'euros au titre du semestre précédent. Pour mémoire, la perte nette de l'exercice 2018 s'élevait à 79 521 milliers d'euros.

**3.2 Commentaires sur l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2019**

Au 30 juin 2019, le total de l'état de la Situation Financière du Groupe s'élève à 323 710 milliers d'euros contre 229 478 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le Groupe dispose au 30 juin 2019 de 282 975 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers contre 208 553 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

**(i) Actifs non courants**

Les actifs non courants composés des créances clients et autres débiteurs, des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, augmentent de 11 362 milliers d'euros au 31 décembre 2018 à 19 322 milliers d'euros au 30 juin 2019.

Cette augmentation est due essentiellement à l'impact de la première application de la norme IFRS 16, ayant conduit à la comptabilisation d'un droit d'utilisation des locaux loués (pour plus de détail, se reporter aux états financiers semestriels consolidés).

**(ii) Actifs courants**

Les actifs courants s'élèvent respectivement à 304 389 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 218 116 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie passent de 207 240 milliers d'euros au 31 décembre 2018 à 281 920 milliers d'euros au 30 juin 2019, soit une augmentation de 36 %, dans un contexte où la Société a réalisé une levée de fonds d'un montant total brut d'environ 155,4 millions de dollars US à la fin du mois de mars 2019. La trésorerie est principalement investie dans des placements à court terme présentant une grande liquidité et soumis à des faibles risques de valeur.

La variation des créances clients et autres débiteurs courants s'explique essentiellement par le montant de 3 000 milliers d'euros TTC dû par le bailleur suite à la réception de l'extension du siège social et par la prise en compte de la créance liée au montant estimé du Crédit d'Impôt Recherche pour le premier semestre 2019. Davantage de détails sur la nature de ces créances sont donnés dans la note 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après.

La variation des autres actifs courants correspond à l'augmentation des charges constatées d'avance liées aux charges opérationnelles courantes. Cette augmentation suit l'accroissement des charges d'exploitation du premier semestre 2019.

**(iii) Capitaux propres**

Au 30 juin 2019, le montant total des capitaux propres du Groupe s'élève à 96 044 milliers d'euros contre 20 939 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

L'évolution des capitaux propres de la Société résulte principalement de l'opération de levée de fonds réalisée durant le premier semestre 2019 et de la constatation de la perte semestrielle reflétant les efforts que la Société consacre notamment aux travaux de recherche et développement, à la réalisation d'études précliniques et aux études cliniques relatives à *elafibranor*.

L'annexe aux comptes consolidés semestriels ci-après ainsi que le tableau de variation des capitaux propres établis selon les normes IFRS détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

**(iv) Passifs non courants**

Il s'agit principalement :

- de l'emprunt obligataire en Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) souscrit en octobre 2017 et remboursable en octobre 2022 ;

ainsi que de la part à plus d'un an :

- d'une avance conditionnée accordée à GENFIT SA par BPI France et visant à financer les programmes de recherches dont le détail figure à la note 6.12.2.1 « Avances remboursables et conditionnées » de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après; et
- des emprunts bancaires.
- de la dette relative aux contrats de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**(v) Passifs courants**

Passifs courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Emprunts obligataires courants	1 312	1 312
Autres passifs financiers courants	1 848	3 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	35 974	40 948
Revenus et produits différés courants	1	1
Provisions courantes	112	1 906
<b>Total</b>	<b>39 248</b>	<b>47 229</b>

Ce poste du bilan regroupe les intérêts courus liés à l'emprunt obligataire en Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) souscrit en octobre 2017, des emprunts bancaires et les dettes fournisseurs et sociales, les dettes relatives aux contrats de location. La variation des passifs courants est essentiellement due à l'accroissement des charges de sous-traitance opérationnelles et à l'impact de l'application de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Voir également les notes 6.12 et 6.13 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après.

**4. PRINCIPAUX FLUX INTRAGROUPE**

Avec effet au 1er janvier 2019, GENFIT CORP. et GENFIT SA ont renouvelé l'accord de services intragroupe par lequel GENFIT CORP. fournit certains services à GENFIT SA, notamment des services liés aux activités de management d'essais cliniques, de relations investisseurs aux Etats-Unis, et de « business-development ». Cette nouvelle convention prévoit une rémunération correspondante aux coûts et frais engagés par GENFIT CORP. dans l'exécution des services prévus par le contrat, majorés de 8 %. Les coûts dits de « structure » sont refacturés sans majoration. Ainsi, au premier semestre 2019, les sommes facturées par GENFIT CORP. à GENFIT SA se sont élevées à 3 973 milliers de dollars (2 642 milliers de dollars au premier semestre 2018).

Une convention de trésorerie a également été renouvelée entre GENFIT SA et GENFIT CORP avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette convention a pour objet le financement des opérations de la filiale américaine par GENFIT SA, par le biais d'avances de trésorerie portant intérêts. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'article L.511-7-3° du Code monétaire et financier.

## 5. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Ces informations sont disponibles dans la note annexe 6.24 aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après.

## 6. CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital de GENFIT SA par nature d'opérations depuis 2006 est présentée dans le tableau ci-après :

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Primes		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire	Primes émission nettes	Primes fusion	Primes nettes
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	0	0	0
27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796	0	609 796
18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	0	14 323 832
21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'IT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Augm. capital par placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 et 19/07/2011 - Augm. capital par placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 864 969	37 833	20 902 802
04/10/2011 - Augm. capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 968 324	37 833	21 006 157
28/10/2011 - Augm. capital réservée	13 580 578	0,25	3 395 145	21 427 072	37 833	21 464 905
28/10/2011 - Augm. capital - compensation de créance (BSA 2011)	13 630 578	0,25	3 407 645	21 406 881	37 833	21 444 714
22/02/2012 - Augm. capital réservée - exercice de BSA (2011)	13 726 762	0,25	3 431 691	21 606 965	37 833	21 644 798
Du 07/03/2012 au 03/07/2012 - Augm. capital réservées	15 085 665	0,25	3 771 416	23 707 055	37 833	23 744 888
01/08/2012 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012)	15 148 321	0,25	3 787 080	23 690 141	37 833	23 727 974
Du 05/09/2012 au 17/10/2012 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2012)	15 969 232	0,25	3 992 308	25 437 239	37 833	25 475 072
Du 21/12/2012 au 08/03/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	16 029 806	0,25	4 007 452	25 415 946	37 833	25 453 779
Du 27/12/2012 au 11/04/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2012)	17 370 068	0,25	4 342 517	30 687 145	37 833	30 724 978
17/04/2013 - Augm. capital par placement privé	20 299 516	0,25	5 074 879	43 389 868	37 833	43 427 701
19/04/2013 et 02/05/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	20 317 291	0,25	5 079 323	43 382 924	37 833	43 420 757
Du 24/04/2013 au 02/08/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2012)	20 541 821	0,25	5 135 455	44 270 698	37 833	44 308 531
03/02/2014 - Augm. capital publique avec maintien du DPS	21 257 671	0,25	5 314 418	48 839 327	37 833	48 877 160
27/06/2014 - Augm. capital par placement privé	23 374 238	0,25	5 843 560	95 698 624	37 833	95 736 457
17/12/2014 - Augm. capital par placement privé	23 957 671	0,25	5 989 418	115 718 226	37 833	115 756 059
29/10/2015 et 04/11/2015 - Augm. capital par exercice de BSAAR	23 958 904	0,25	5 989 726	115 720 750	37 833	115 758 583
29/02/2016 - Augm. capital par placement privé	26 354 794	0,25	6 588 699	163 099 866	37 833	163 137 699
12/10/2016 - Augm. capital par placement privé	28 049 794	0,25	7 012 449	193 895 034	37 833	193 932 867
02/11/2016 - Augm. capital par placement privé	31 166 437	0,25	7 791 609	234 926 121	37 833	234 963 954
15/12/2018 - Augm. capital par attribution d'AGA	31 183 921	0,25	7 795 980	234 926 121	37 833	234 963 954
29/03/2019 - Augmentation de capital	38 831 421	0,25	9 707 855	358 291 502	37 833	358 329 335

Fin Mars 2019, la Société a réalisé, à l'occasion de son introduction en bourse sur le Nasdaq Select Global Market, une levée de fonds d'un montant total brut d'environ 155,4 millions de dollars US dans le cadre d'une offre globale d'American Depositary Shares (« ADS ») aux Etats-Unis et d'un placement privé d'actions en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays en dehors des Etats-Unis. GENFIT a ainsi placé 7.647.500 actions nouvelles, portant ainsi le nombre total d'actions après émission à 38.831.421.

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « GNFT ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « GNFT ».

## 7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au chapitre 4 « Facteurs de Risques » du Document de Référence 2018 de la Société enregistré par l'AMF le 27 février 2019 sous le numéro D.19-0078, qui est disponible sur les sites internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf.org](http://www.amf.org)) et dans les documents publics et rapports déposés auprès de la SEC, dont le prospectus final de la Société en date du 26 mars 2019, et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ou rendus publics par ailleurs par la Société.

A l'exception du facteur de risque « Risque de Change », les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans ces différents documents.

La nature et l'exposition de la Société au risque de change ont en effet évolués, pour les raisons indiquées dans la note annexe 6.5.1 aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après. Ainsi, la sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de plus ou moins 10% du dollars US versus l'euro a évalué comme suit entre les deux semestres :

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars US	1 188	131 282
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	1 038	115 362
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	1 153	128 180
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	944	104 874

  

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Dépenses libellées en dollars US	4 296	18 079
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	3 685	15 886
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	4 094	17 651
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	3 350	14 442

30/06/2019 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,138 dollars US

31/12/2018 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,145 dollars US

## **8. PRINCIPALES PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Les principales procédures judiciaires et d'arbitrage sont présentées au chapitre 20.9 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du Document de Référence 2018 de la Société enregistré par l'AMF le 27 février 2019 sous le numéro D.19-0078, qui est disponible sur les sites internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf.org](http://www.amf.org)) et dans les documents publics et rapports déposés auprès de la SEC, dont le prospectus final de la Société en date du 26 mars 2019, et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ou rendus publics par ailleurs par la Société.

Les éléments d'actualisation concernant certains d'entre eux (litige relatif au CIR et litige URSSAF) sont disponibles dans la note annexe 6.23 aux comptes consolidés pour le premier semestre 2019 ci-après.

## **9. STRATEGIE ET PERSPECTIVES**

Notre objectif est de nous imposer en tant que leader dans le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies métaboliques et des pathologies hépatiques qui leur sont associées. A cet effet, les éléments principaux de notre stratégie sont les suivants :

- **obtenir l'autorisation de mise sur le marché pour *elafibranor* et commercialiser ce candidat-médicament pour le traitement de la NASH.** Nous menons actuellement notre essai d'enregistrement de phase 3 – *RESOLVE-IT* – destiné à évaluer l'efficacité thérapeutique et la sécurité d'emploi d'une dose quotidienne d'*elafibranor* de 120 mg chez les patients souffrant de NASH et de fibrose. Nous envisageons de recruter environ 2 000 patients dans le cadre de cet essai en double aveugle versus placebo. Dans ce contexte, nous avons annoncé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 avoir atteint notre objectif de recrutement des 1 000 patients constituant la cohorte d'analyse intermédiaire. Nous devrions annoncer les principaux résultats de l'évaluation d'*elafibranor* dans cette cohorte intermédiaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et, si ces derniers sont

positifs, nous comptons les utiliser à l'appui d'une procédure d'autorisation réglementaire accélérée (de type « Subpart H ») aux Etats-Unis et d'approbation conditionnelle en Europe. S'il est approuvé, nous pourrions décider de commercialiser *elafibranor* à des fins de traitement de la NASH par nous-mêmes sur certains territoires et en collaboration avec un ou plusieurs partenaires pharmaceutiques ou distributeurs locaux spécialisés sur d'autres territoires ;

- **progresser rapidement dans le développement clinique de Phase 3 d'*elafibranor* pour le traitement de la PBC.** Nous progressons dans le développement clinique d'*elafibranor* pour le traitement des patients adultes atteints de PBC présentant une réponse inadéquate à l'acide ursodésoxycholique (UDCA). En décembre 2018 puis en avril 2019, nous avons annoncé des résultats positifs dans notre essai clinique de phase 2 dans la PBC. Nous prévoyons de discuter notre programme de développement clinique avec la FDA de manière à poursuivre le développement clinique dans le cadre d'un essai de phase 3 qui devrait être lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- **finaliser le développement et préparer l'éventuelle commercialisation de notre test IVD dans la NASH.** En 2017, nous avons entamé les phases de développement produit et de développement réglementaire de notre nouveau test IVD, basé sur un prélèvement sanguin, destiné à identifier les patients NASH éligibles à une intervention thérapeutique et devant offrir une solution attractive de réduire le recours à une biopsie hépatique. Dans un premier temps, nous envisageons de commercialiser le test sous la forme d'un TDL à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, puis nous chercherons à obtenir une autorisation de mise sur le marché de notre test IVD auprès de la FDA en 2020 et un marquage CE en Europe dans les meilleurs délais, parallèlement à la commercialisation d'*elafibranor*. Nous croyons que s'il est validé et autorisé à des fins de mise sur le marché, notre test IVD non invasif, basé sur un prélèvement sanguin et aisé d'emploi, devrait facilement s'intégrer dans les soins cliniques de routine pour une prise en charge globale de la NASH. Notre accord de licence avec Labcorp permet le déploiement de notre test IVD dans le domaine de la recherche clinique via ses laboratoires centraux, ce qui, selon nous, devrait renforcer encore la validation de notre test IVD et générer de nouvelles données biologiques sur la pathogénèse de la NASH ;
- **poursuivre le développement des autres candidats-médicaments figurant dans notre portefeuille, à la fois en monothérapie ou en combinaison avec *elafibranor*.** A côté du développement indépendant de nos autres candidats-médicaments dans les maladies métaboliques et les pathologies hépatiques qui leur sont associées, nous pensons que la caractéristique originale d'*elafibranor* consistant à cibler les récepteurs nucléaires PPAR alpha et PPAR delta nous donne la possibilité d'explorer des combinaisons thérapeutiques avec d'autres candidats-médicaments de notre portefeuille, des candidats-médicaments développés par des tiers ou encore des médicaments déjà homologués. Dans le cadre de notre programme de développement dédié aux maladies fibrotiques, nous avons décidé de lancer *NTZ* en Phase 2 de développement clinique. En décembre 2018, nous avons annoncé l'initiation d'un essai de preuve de concept, initié par un investigateur, visant à évaluer *NTZ* pour le traitement des patients NASH présentant une fibrose significative voire avancée. Selon nous, *NTZ* pourrait être développé à la fois en tant que monothérapie anti-fibrotique mais aussi en combinaison thérapeutique avec *elafibranor*. Nous prévoyons également d'explorer les opportunités d'étendre l'utilisation d'*elafibranor* dans le traitement de la NASH via des combinaisons thérapeutiques, notamment en association avec le récepteur *GLP-1* et avec un inhibiteur du *SGLT2*, mais aussi en association avec le récepteur *Farnesoid X* (agonistes FXR), avec l'*acétyl CoA carboxylase* (inhibiteurs d'ACC), notamment dans le cadre du partenariat stratégique avec Terns Pharmaceuticals, ou avec notre candidat-médicament *NTZ* dans le cadre de notre stratégie NASH ;
- **gérer activement notre portefeuille de produits et nouer de nouvelles collaborations stratégiques de manière opportuniste.** Nous entendons continuer à renforcer notre portefeuille de produits en développement en acquérant les droits d'exploitation de candidats-médicaments en cours de développement clinique de phase 1 ou de phase 2 dans nos aires thérapeutiques d'intérêt. Nous pourrions être amenés à signer d'autres contrats de licence ou de commercialisation conjointe avec un ou plusieurs laboratoires pharmaceutiques disposant de la

capacité financière et de l'expertise spécifique requises pour mener à leurs termes avec succès certains essais cliniques et pour mettre les médicaments sur le marché ;

- **sensibiliser davantage la communauté médicale et le public aux enjeux de la NASH via The NASH Education Program.** The NASH Education Program est consacré au développement d'actions de sensibilisation et d'éducation relatives à la NASH auprès de la communauté médicale et du grand public. Grâce à la production et à la diffusion de connaissances médicales fondamentales, nous pensons que ce programme peut contribuer à faciliter le diagnostic précoce de patients NASH et fournir aux médecins comme aux patients des informations essentielles au sujet des solutions diagnostiques et thérapeutiques qui sont actuellement en cours de développement.

## **10. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2019, et que le rapport semestriel d'activité et financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Loos, le 30 septembre 2019.

**Pascal Prigent**  
**Directeur Général**

## COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

---

# **ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS**

**SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>ETAT RESUME DU RÉSULTAT NET</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>ETAT RESUME DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>ETAT RESUME DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10</b>
<b>6.</b>	<b>NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMES</b>	<b>11</b>
6.1.	PRESENTATION GENERALE .....	11
6.2.	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE .....	11
6.2.1.	Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Select Market .....	11
6.2.2.	Accords de licence.....	12
6.3.	BASE DE PREPARATION .....	14
6.3.1.	Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements .....	14
6.3.2.	Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur .....	15
6.3.3.	Correction d'erreurs.....	16
6.4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	17
6.4.1.	Contrats de location.....	17
6.4.2.	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients .....	19
6.5.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	21
6.5.1.	Risque de change .....	21
6.6.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	23
6.7.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	24
6.8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	25
6.9.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	26
6.10.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS .....	28
6.11.	AUTRES ACTIFS.....	29
6.12.	PASSIFS FINANCIERS.....	30
6.12.1.	Détail des emprunts obligataires .....	30
6.12.2.	Détail des autres passifs financiers .....	31
6.12.3.	Échéances des passifs financiers.....	32
6.13.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	34
6.14.	PROVISIONS.....	35
6.15.	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	36
6.16.	CAPITAUX PROPRES.....	38
6.17.	PRODUITS D'EXPLOITATION .....	39
6.18.	CHARGES OPERATIONNELLES.....	39
6.18.1.	Charges de personnel.....	42
6.19.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS.....	43

---

6.20.	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	44
6.21.	IMPOT SUR LE RESULTAT .....	45
6.21.1.	Report en avant des déficits .....	45
6.21.2.	Actifs et passifs d'impôt différé .....	45
6.22.	RESULTAT PAR ACTION .....	46
6.23.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS.....	47
6.24.	PARTIES LIEES .....	49
6.25.	REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	50
6.26.	ENGAGEMENTS .....	52
6.27.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	54

## 1. ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2018	30/06/2019
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6.	207 240	281 920
Créances clients et autres débiteurs courants	6.9.	8 794	19 161
Autres actifs courants	6.11.	2 078	3 303
Stocks	-	4	4
<b>Total - Actifs courants</b>		<b>218 116</b>	<b>304 389</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	6.7.	796	1 017
Immobilisations corporelles	6.8.	7 764	17 250
Créances clients et autres débiteurs non courants	6.9.	1 489	0
Autres actifs financiers non courants	6.10.	1 313	1 055
Impôt différé actif	6.21.	0	0
<b>Total - Actifs non courants</b>		<b>11 362</b>	<b>19 322</b>
<b>Total - Actif</b>		<b>229 478</b>	<b>323 710</b>
<b>PASSIF</b>			
(en milliers d'euros)			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts obligataires courants	6.12.	1 312	1 312
Autres passifs financiers courants	6.12.	1 848	3 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	6.13.	35 974	40 948
Revenus et produits différés courants	-	1	1
Provisions courantes	6.14.	112	1 906
<b>Total - Passifs courants</b>		<b>39 248</b>	<b>47 229</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts obligataires non courants	6.12.	159 176	161 612
Autres passifs financiers non courants	6.12.	7 255	16 048
Avantages au personnel non courants	6.15.	1 085	1 291
Impôt différé passif	6.21.	1 773	1 486
<b>Total - Passifs non courants</b>		<b>169 291</b>	<b>180 437</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	6.16.	7 796	9 708
Primes d'émission	-	251 554	376 477
Réserves consolidées	-	(158 897)	(239 014)
Ecarts de conversion	-	6	7
Résultat net	-	(79 521)	(51 132)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>20 939</b>	<b>96 044</b>
Intérêts minoritaires	-	0	0
<b>Total - Capitaux propres</b>		<b>20 939</b>	<b>96 044</b>
<b>Total - Passif et capitaux propres</b>		<b>229 478</b>	<b>323 710</b>

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 - « Contrats de location » pour la première fois au 01 janvier 2019. Les impacts de cette adoption sont présentés à la section [6.4.1.2 – « Application de la nouvelle norme IFRS 16 »](#).

## 2. ETAT RESUME DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2018 corrigé (*)	30/06/2019
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus industriels	-	64	1
Autres produits	6.17.	5 057	5 356
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>5 122</b>	<b>5 357</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Frais de recherche et développement	6.18.	(32 072)	(38 899)
Frais généraux et administratifs	6.18.	(4 565)	(12 402)
Autres produits et charges opérationnels	6.18.	(40)	7
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(31 555)</b>	<b>(45 936)</b>
Produits financiers	6.20.	331	1 755
Charges financières	6.20.	(5 572)	(7 240)
<b>Résultat financier</b>		<b>(5 241)</b>	<b>(5 485)</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>(36 796)</b>	<b>(51 422)</b>
Charge d'impôt	6.21.	121	289
<b>Résultat net</b>		<b>(36 675)</b>	<b>(51 132)</b>
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(36 675)	(51 132)
Part des minoritaires		0	0
<b>Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires de Genfit</b>			
Résultat de base par action (€/action)	6.22.	(1,18)	(1,64)

\* : Voir note [6.3.3 – « Correction d'erreurs »](#).

### 3. ETAT RESUME DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2018 corrigé (*)	30/06/2019
<b>Résultat net</b>		<b>(36 675)</b>	<b>(51 132)</b>
Ecarts actuariels nets d'impôt	6.15.	0	(128)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		0	(128)
Ecarts de conversion		8	1
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		8	1
<b>Résultat global</b>		<b>(36 667)</b>	<b>(51 260)</b>
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(36 667)	(51 260)
Part des minoritaires		0	0

\* : Voir note [6.3.3 – « Correction d'erreurs »](#).

## 4. TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2018 corrigé (*)	Exercice clos le 31/12/2018	Semestre clos le 30/06/2019
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>			
+ Résultat net	(36 675)	(79 521)	(51 132)
+ Résultat net / Part des minoritaires	0	0	0
<b>Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>			
Ajustements :			
+ Dotations aux amortissements	832	1 819	1 542
+ Dotations aux provisions et pertes de valeur	(25)	(208)	1 804
+ Paiements fondés en actions	271	787	356
- Résultat sur cessions d'actifs non courants	(2)	(2)	(1)
+ Charge / (produit) financier net	5 469	10 971	5 669
+ Charge d'impôt	(121)	(354)	(289)
+ Autres éléments sans incidence financière	1	0	(11)
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement</b>	<b>(30 250)</b>	<b>(66 507)</b>	<b>(42 062)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>			
Diminution / (augmentation) des stocks	(0)	(0)	0
Diminution / (augmentation) des créances clients et autres actifs	(5 657)	(724)	(10 103)
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et autres passifs	4 300	11 056	5 307
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(1 356)</b>	<b>10 332</b>	<b>(4 797)</b>
Impôts payés	59	93	0
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(31 547)</b>	<b>(56 081)</b>	<b>(46 859)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
- Acquisitions d'immobilisations	(983)	(2 938)	(65)
+ Cessions d'immobilisations	0	3	(0)
- Acquisitions d'actifs financiers	(48)	(1 050)	(128)
+ Cessions d'actifs financiers	0	0	0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0	0	0
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 031)</b>	<b>(3 986)</b>	<b>(193)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
+ Augmentation de capital et option de conversion	0	0	126 479
+ Souscriptions de bons de souscription d'actions	0	37	0
+ Souscriptions d'emprunts, encaissements de financements publics net de frais d'émission	800	1 800	0
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	(961)	(2 000)	(1 513)
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	(3 071)	(6 351)	(3 234)
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(3 232)</b>	<b>(6 514)</b>	<b>121 732</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(35 810)</b>	<b>(66 580)</b>	<b>74 680</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>273 820</b>	<b>273 820</b>	<b>207 240</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>238 010</b>	<b>207 240</b>	<b>281 920</b>

\* : Voir note [6.3.3 – « Correction d’erreurs »](#).

## 5. ETAT RESUME DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social								
<b>Solde au 01 janvier 2018 corrigé (*)</b>	<b>31 166 437</b>	<b>7 792</b>	<b>251 932</b>	<b>(127)</b>	<b>(102 404)</b>	<b>(8)</b>	<b>(55 728)</b>	<b>101 457</b>	<b>0</b>	<b>101 457</b>
Résultat net							(36 675)	(36 675)		(36 675)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					0	8		8		8
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>(36 675)</b>	<b>(36 667)</b>	<b>0</b>	<b>(36 667)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(55 728)		55 728	0		0
Augmentations de capital	0	0	0		0			0		0
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			0					0		0
Paievements fondés sur des actions			271					271		271
Actions propres				0				0		0
Autres mouvements			0					0		0
<b>Solde au 30 juin 2018 corrigé (*)</b>	<b>31 166 437</b>	<b>7 792</b>	<b>252 203</b>	<b>(127)</b>	<b>(158 131)</b>	<b>0</b>	<b>(36 675)</b>	<b>65 061</b>	<b>0</b>	<b>65 061</b>
Résultat net							(42 845)	(42 845)		(42 845)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(31)	6		(25)		(25)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(31)</b>	<b>6</b>	<b>(42 845)</b>	<b>(42 871)</b>	<b>0</b>	<b>(42 871)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent					0		0	0		0
Augmentations de capital	17 484	4	(1 201)		(4)			(1 201)		(1 201)
Paievements fondés sur des actions			516					516		516
Actions propres				(603)				(603)		(603)
Autres mouvements			37					37		37
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>31 183 921</b>	<b>7 796</b>	<b>251 554</b>	<b>(730)</b>	<b>(158 167)</b>	<b>6</b>	<b>(79 521)</b>	<b>20 939</b>	<b>0</b>	<b>20 939</b>
Résultat net							(51 132)	(51 132)		(51 132)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(128)	1		(127)		(127)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(128)</b>	<b>1</b>	<b>(51 132)</b>	<b>(51 260)</b>	<b>0</b>	<b>(51 260)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(79 521)		79 521	0		0
Augmentations de capital	7 647 500	1 912	124 567		0			126 479		126 479
Paievements fondés sur des actions			356					356		356
Actions propres				(469)				(469)		(469)
Autres mouvements			0					0		0
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>38 831 421</b>	<b>9 708</b>	<b>376 477</b>	<b>(1 199)</b>	<b>(237 815)</b>	<b>7</b>	<b>(51 132)</b>	<b>96 044</b>	<b>0</b>	<b>96 044</b>

Les dépenses réalisées au 30 juin 2019 dans le cadre des levées de fonds sont comptabilisées en déduction de la prime d'émission (voir section [6.2.1 – « Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Select Market »](#)).

## 6. NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

### 6.1. PRESENTATION GENERALE

Créée en 1999, GENFIT SA (la « Société ») est une société biopharmaceutique de droit français conduisant des essais cliniques de phase avancée dont la vocation est la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies du foie, notamment d'origine métabolique, où les besoins médicaux non satisfaits sont considérables, notamment en raison d'un manque de traitements approuvés.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société comprennent les comptes de GENFIT S.A. et ceux de l'ensemble de ses filiales détenues à 100% : GENFIT CORP. (filiale américaine) et GENFIT PHARMACEUTICALS SAS (filiale française). L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ».

### 6.2. FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

#### 6.2.1. Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Select Market

GENFIT a réalisé le 29 mars 2019 une augmentation de capital dont la souscription a été réservée à une catégorie de personnes pour un nombre total de :

- (a) 7 147 500 actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (« ADSs ») à un prix de souscription unitaire de 20,32 de dollars US, chacune d'entre elles représentant une action ordinaire (l'« Offre d'ADS ») et ;
- (b) 500 000 actions ordinaires à un prix de souscription unitaire de 18,00 euros dans le cadre d'un placement privé en Europe (y compris la France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis (le « Placement Privé » et, ensemble avec l'Offre d'ADS, l'« Offre Globale »).

Le nombre d'actions émises dans le cadre de l'Offre d'ADS comprend 997 500 ADSs émis du fait de l'exercice intégral par les banques garantes de l'Offre Globale (les « Banques Garantes ») de l'option de sur-allocation relative à la souscription d'ADSs supplémentaires (l'« Option de sur-allocation »).

Le montant brut cumulé de l'Offre Globale, avant déduction des commissions, frais et dépenses à payer par la Société, est égal à environ 155,4 millions de dollars US (soit 137,6 millions d'euros). Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre Globale ont été émis par GENFIT (se référer à l'état de variation des capitaux propres).

Les ADS sont admises aux négociations sur le marché NASDAQ depuis le 27 mars 2019.

Les frais encourus et déduits de la prime d'émission se répartissent de la manière suivante :

Frais d'augmentation de capital (En milliers d'euros)	
Frais d'enregistrement	(290)
Banques	(9 634)
Avocats	(1 225)
Audit comptable	(1 045)
Imprimeurs	(160)
<b>TOTAL</b>	<b>(12 354)</b>

Un total de 12 354 milliers d'euros dont 1 201 milliers d'euros comptabilisés au 31 décembre 2018.

## 6.2.2. Accords de licence

### Accord Labcorp

Le 2 janvier 2019, la Société a signé un accord de licence avec Covance, la branche de la société Labcorp spécialisée dans le développement de médicaments. Cet accord vise à faciliter l'accès des acteurs et du marché de la recherche clinique à NIS4, le test non invasif permettant l'identification et le suivi de patients NASH découvert par GENFIT. L'objectif de cet accord de licence est de déployer NIS4 dans le domaine de la recherche clinique via les laboratoires centraux de Covance afin de renforcer encore la validation de son utilisation pour une meilleure identification et caractérisation des patients. Le lancement de la commercialisation de NIS4 en tant que Test Développé en Laboratoire via les laboratoires centraux de Covance est envisagé au quatrième trimestre 2019.

### Accord Terns Pharmaceuticals

La Société a conclu le 24 juin 2019 un accord de licence et de collaboration avec Terns Pharmaceuticals, une société biopharmaceutique internationale basée aux États-Unis et en Chine, dédiée au développement de nouvelles thérapies pour le traitement des maladies du foie.

D'après les termes du contrat, Terns Pharmaceuticals a le droit exclusif pour développer, fabriquer, distribuer, commercialiser Elafibranor pour le traitement des patients souffrant de stéatohépatite non-alcoolique (NASH) et de cholangite biliaire primitive (PBC) sur le territoire de la Grande Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macau et Taiwan).

Les principales stipulations du contrat comprennent :

- Une licence exclusive avec le droit de concéder des sous-licences pour développer, fabriquer, distribuer, commercialiser Elafibranor pour le traitement des patients souffrant des maladies NASH et PBC sur le territoire de la Grande Chine ;
- L'engagement de la Société à transférer à Terns Pharmaceuticals son savoir-faire et ses données concernant Elafibranor ;
- L'engagement de la Société à fournir ou faire fournir les composés dont Terns Pharmaceuticals pourrait avoir besoin pour ses essais cliniques.

L'accord prévoit que GENFIT et Terns Pharmaceuticals pourront entreprendre également des projets de R&D communs dans le domaine des maladies du foie, incluant notamment le développement d'elafibranor en combinaison avec des composés propriétaires de Terns Pharmaceuticals.

Dans le cadre de ce contrat, la société a reçu ou pourrait recevoir :

- Un paiement initial de 35 millions de dollars à la signature du contrat, reçu le 3 juillet 2019 ;
- Des paiements d'étapes selon l'atteinte de certains jalons relatifs au développement du produit sous licence ;
- Des paiements d'étapes commerciales en fonction du franchissement de seuils déterminés ;
- Des redevances d'un coefficient moyen à deux chiffres (« mid-teen percentage royalties ») sur le montant des ventes réalisées par Terns Pharmaceuticals dans ce territoire.

Les paiements potentiels liés à ces franchissements d'étapes cliniques, réglementaires et commerciales représentent un montant de 193 millions de dollars.

### 6.3. BASE DE PREPARATION

Ces états financiers intermédiaires consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2019. Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC). Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période close le 30 juin 2018.

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers intermédiaires consolidés de la période de six mois close au 30 juin 2019 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 du Groupe. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS mais une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés du Groupe prennent en compte pour la première fois la norme IFRS 16. Les changements de méthode comptables ayant des effets significatifs sont décrits à la note [6.3.1 – « Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements »](#).

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS.

Les états financiers semestriels consolidés résumés de l'exercice clos 30 juin 2019 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 30 septembre 2019.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers semestriels consolidés résumés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

#### 6.3.1. Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels.

Les changements de méthodes comptables suivants devraient également concerner les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 - « Contrats de location » pour la première fois au 01 janvier 2019.

Un certain nombre d'autres normes nouvelles parmi lesquelles IFRIC 23 – « Incertitude relative aux traitements fiscaux » sont entrées en vigueur au 01 janvier 2019, mais elles n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### 6.3.2. Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Le Groupe GENFIT n'a identifié aucune norme et aucun amendement à une norme applicable de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 6.3.3. Correction d'erreurs

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2018, la Société a enregistré une correction technique des comptes antérieurement publiés pour l'exercice 2017, en application des dispositions d'IAS 8.

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 février 2019 (se reporter à la note 6.2.3 - « Correction d'erreurs » des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

L'incidence sur l'état du résultat net au 30 juin 2018, par rapport à celui qui a été préalablement publié avant correction de cette erreur est la suivante :

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Période de 6 mois close le 30/06/2018 publié	Correction du taux d'intérêt effectif relatif à l'emprunt obligataire	Correction relative à IAS 12	Période de 6 mois close le 30/06/2018 corrigé	Voir note explicative ci-dessous
<b>Produits d'exploitation</b>					
Revenus industriels	64			64	
Autres produits	5 057			5 057	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 122</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>					
Frais de recherche et développement	(32 546)			(32 072)	
Frais généraux et administratifs	(4 091)			(4 565)	
Autres produits et charges opérationnels	(40)			(40)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(31 555)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(31 555)</b>	
Produits financiers	331			331	
Charges financières	(3 149)	(2 423)		(5 572)	A
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 818)</b>	<b>(2 423)</b>	<b>0</b>	<b>(5 241)</b>	
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>(34 373)</b>	<b>(2 423)</b>	<b>0</b>	<b>(36 796)</b>	
Charge d'impôt	(140)		261	121	B
<b>Résultat net</b>	<b>(34 512)</b>	<b>(2 423)</b>	<b>261</b>	<b>(36 675)</b>	
Part revenant aux actionnaires de la société mère	(34 512)	(2 423)	261	(36 675)	
Part des minoritaires	0			0	
<b>Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires de Genfit</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	
Résultat de base par action (€/action)	(1,11)			(1,18)	

Les corrections portent principalement sur les éléments suivants :

A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte du correct taux d'intérêt effectif (TIE) dans l'évaluation des charges financières relatives aux OCEANE dès leur inscription dans les comptes au 16 octobre 2017 pour 2 423 milliers d'euros en augmentation des charges financières.</li> </ul>
B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annulation de la charge d'impôt différée constatée pour 140 milliers d'euros au 30 juin 2018 et comptabilisation de l'impact de variation des impôts différés entre le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2017, tenant compte des corrections effectuées au 31 décembre 2017, telles que décrites dans la note 6.2.3 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2018.</li> </ul>

L'ensemble des corrections conduit à une augmentation de la perte nette de 2 163 milliers d'euros, la portant ainsi à un montant de - 36 675 milliers d'euros contre - 34 512 milliers d'euros dans les comptes antérieurement publiés.

## 6.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels, à l'exception des mentions ci-après.

### 6.4.1. Contrats de location

#### 6.4.1.1. Principes d'IFRS 16 et d'IAS 17

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, qui préconise d'enregistrer le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde des résultats non distribués au 01 janvier 2019. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et elles sont donc présentées, comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations. Les modifications des méthodes comptables qui en découlent sont expliquées en détail ci-dessous.

#### **Règles et méthodes comptables de la norme IAS 17**

##### ***Contrats de location-financement***

Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés du bailleur au preneur, les contrats de location sont qualifiés de location-financement, ce qui donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat, lorsqu'elle est inférieure. Ils sont par la suite amortis ou dépréciés, le cas échéant. Les passifs financiers en résultant sont enregistrés aux postes « Passifs financiers non courants » et « Passifs financiers courants ».

##### ***Contrats de location simple***

Un contrat de location est qualifié en contrat de location simple dans le cas où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus du bailleur tels que les franchises de loyer ou les paiements variables sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

#### **Règles et méthodes comptables de la norme IFRS 16**

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du

montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant une option de prolongation. Le fait que le Groupe ait jugé être raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location retenue et influe de manière significative sur le montant de la dette de loyers et de l'actif « droit d'utilisation » portés dans les comptes.

#### **6.4.1.2. Application de la nouvelle norme IFRS 16**

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019. Elle remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et ses interprétations.

Cette nouvelle norme supprime pour le preneur les notions de location-financement et de location simple et impose que toutes les locations soient comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif « droit d'utilisation » en contrepartie d'une dette financière.

Les contrats de location du Groupe Genfit anciennement qualifiés de contrats de location simples selon IAS 17 portent sur des actifs immobiliers, parmi lesquels le siège social du Groupe.

Les contrats anciennement classés dans la catégorie location-financement portent notamment sur du matériel scientifique.

Dans le cadre de la transition, le Groupe a retenu la méthode « rétrospective simplifiée » et choisi d'appliquer certaines des options offertes par IFRS 16, à savoir :

- L'exclusion des contrats de durée inférieure à douze mois ;
- L'exclusion des contrats de faible valeur ;
- La reprise à l'identique des contrats qualifiés de location-financement sous la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Les principales modalités de mise en œuvre retenues sont les suivantes :

- La durée de location pour un contrat correspond à sa période non résiliable prolongée le cas échéant en fonction de l'appréciation par le Groupe du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement ;
- Le taux d'actualisation appliqué est le taux marginal d'emprunt correspondant à la durée du contrat, en l'absence de taux implicite du contrat. Pour effectuer cet exercice, le Groupe a retenu la durée résiduelle des contrats à compter du 1er janvier 2019. Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré au 1er janvier 2019 s'élève à 1,26%. La durée est la durée de vie moyenne de flux financiers pondérée par leur valeur actualisée.

Des actifs « droits d'utilisation » et des dettes de location ont été reconnus au bilan du Groupe au 1er janvier 2019 pour un montant respectivement de 9 227 et 8 947 milliers d'euros. L'ajustement sur les capitaux propres d'ouverture qui en résulte n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé compte tenu des perspectives de résultats fiscaux du Groupe.

Conformément aux dispositions d'IFRS 16, le Groupe n'a pas choisi de présenter les droits d'utilisation séparément des autres actifs et les a ajoutés aux immobilisations de même nature que les actifs sous-jacents loués.

Au 31 décembre 2018, les écarts entre les engagements liés aux contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 et la dette locative estimée selon IFRS 16 s'expliquent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018
<i>Engagements de location simple en tant que preneur publiés au 31/12/2018</i>	4 791
Différences dans les durées retenues liées aux options de résiliation et de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	5 264
Différences dans les montants retenus pour calculer les engagements et les dettes de loyer	(396)
Charges non incluses dans la dette de loyer mais incluses dans les engagements	(190)
<i>Dette de loyer non actualisée estimée au titre d'IFRS 16 au 31/12/2018</i>	9 469
Effet de l'actualisation	(522)
<i>Dette de loyer estimée au titre d'IFRS 16 au 31/12/2018</i>	8 947

L'impact lié aux durées est intégralement imputable au siège historique du Groupe pour lequel un accord d'extension des locaux a conduit à réviser la période d'engagement de Genfit et du bailleur au titre de cette location.

La charge de location qui aurait été reconnue sur le premier semestre 2019 si IAS 17 s'était appliquée se serait élevée à un montant de 634 milliers d'euros. Sous IFRS 16, les charges reconnues sur le premier semestre 2019 se sont élevées à un montant de 537 milliers d'euros de dotations aux amortissements des droits d'utilisation et à un montant de 59 milliers d'euros de charges d'intérêt.

#### 6.4.2. Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La signature du contrat conclu le 24 juin 2019 avec la société Terns Pharmaceuticals (voir section [6.2.2 – « Accords de licence »](#)) a amené le Groupe à appliquer la norme IFRS 15 pour la première fois.

##### 6.4.2.1 Principes d'IFRS 15

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de cet actif ou de ce service.

En application de cette norme, chaque contrat doit être analysé, au cas par cas, afin de vérifier s'il contient des obligations de performance envers des tiers, et, le cas échéant, d'identifier leur nature afin de déterminer la comptabilisation appropriée des montants que la Société a reçus ou est en droit de recevoir des tiers, par exemple :

- Le transfert de contrôle sur la propriété intellectuelle, via une licence accordée par la Société, telle qu'elle existe au moment de la vente, dont la date déterminera celle de la constatation du chiffre d'affaires ;
- Si la licence est considérée comme un droit d'accès à la propriété intellectuelle de la Société sur la durée de vie de la licence, le chiffre d'affaires serait reconnu sur cette durée de vie ;
- L'approvisionnement des produits dont le chiffre d'affaires serait reconnu au moment du transfert de contrôle des produits livrés ;
- Le chiffre d'affaires éventuel découlant de l'atteinte de jalons ou d'étapes déterminées, ou découlant de redevances ou royalties en fonction des ventes ne serait pas reconnu avant le franchissement de l'étape ou la réalisation de la vente.

#### **6.4.2.2 Application au contrat de licence Terns Pharmaceuticals**

L'analyse de ce contrat par la Société a consisté à identifier 3 obligations de performance qui y sont prévues, et à déterminer les modalités de rythme de reconnaissance des produits qui y sont liés :

- La licence donnant le droit de développer et commercialiser elafibranor dans la NASH ou le PBC sur le territoire de la Grande Chine. Le chiffre d'affaires doit être reconnu au moment du transfert de contrôle.
- L'engagement de la Société à transférer à Terns Pharmaceuticals son savoir-faire et ses données concernant Elafibranor. Le chiffre d'affaires sera reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation par la Société.
- La fourniture par la Société des composés dont Terns Pharmaceuticals pourrait avoir besoin pour mener ses essais cliniques sera reconnue en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Les impacts comptables au titre de l'application d'IFRS 15 à ce contrat sont les suivants :

- Le paiement initial de 35 millions de dollars US sera reconnu en chiffre d'affaires à compter du transfert du contrôle de la licence à Terns Pharmaceuticals, effectif courant Juillet 2019.
- Les coûts associés seront constatés au second semestre 2019.
- Les paiements d'étapes dont la perception dépend de l'atteinte de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux, tels que prévus par ce contrat, seront comptabilisés en chiffres d'affaires lorsque ces objectifs seront atteints.
- Les redevances sur les ventes réalisées par Terns Pharmaceuticals seront reconnues en chiffre d'affaires selon les informations fournies à cet égard par Terns Pharmaceuticals selon les modalités et périodicités prévues au contrat.

Dans le cadre de cet accord, Genfit et Terns Pharmaceuticals entreprendront également des projets de recherche et développement communs dans le domaine du foie, incluant notamment le développement d'elafibranor en combinaison avec des composés propriétaires de Terns Pharmaceuticals. Cet accord de collaboration n'est que potentiel à la date de signature de l'accord de licence et ne constitue pas encore un engagement réciproque et n'a donc pas de conséquence comptable à ce stade.

S'agissant d'un contrat où il existe plusieurs obligations de prestations, la Société s'est assurée, comme requis par IFRS 15, que l'allocation du prix de transaction correspond bien à la juste valeur de chaque obligation de prestation.

## 6.5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les comptes semestriels consolidés résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers qui sont décrits dans le document de référence relatif aux comptes clos le 31 décembre 2018.

### 6.5.1. Risque de change

A la date du présent document, la nature et l'exposition au risque de change de la Société ont évolué puisqu'une part croissante de ses opérations étant libellée en dollars US, le choix a été fait de ne pas convertir en Euros la trésorerie obtenue notamment grâce à la levée de fonds de mars 2019 en dollars US. La trésorerie détenue en dollars US sera ainsi utilisée par la Société pour faire face à ses dépenses libellées dans cette devise au cours des prochaines années. Ces modalités permettront à la Société de se prémunir contre une part importante du risque de change et de bénéficier de taux de rémunération des placements nettement plus élevés en dollars US qu'en Euros.

A l'avenir, et notamment dans le cadre des essais cliniques et des activités de pré marketing, le Groupe sera amené à gérer davantage d'opérations libellées en devises étrangères ou exposées indirectement au risque de change.

Au-delà, l'exposition globale du Groupe à ce risque sera notamment fonction :

- des devises dans lesquelles il percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur le Groupe, et
- de sa politique de couverture de change.

Au cours du premier semestre 2019 le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture spécifiques, ceci compte tenu du choix de conserver une importante partie de sa trésorerie en dollars US.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la trésorerie et des dépenses du Groupe à une variation de 10 % du dollar U.S. contre Euro au cours des semestres 2018 et 2019 :

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars US	1 188	131 282
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	1 038	115 362
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	1 153	128 180
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	944	104 874

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Dépenses libellées en dollars US	4 296	18 079
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	3 685	15 886
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	4 094	17 651
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	3 350	14 442

30/06/2019 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,138 dollars US

31/12/2018 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,145 dollars US

Les montants placés en dollars US étant convertis au taux de clôture, cela génère dans le compte de résultat des gains ou pertes pour des montants significatifs.

Ainsi, l'impact net du risque de change opérationnel s'est traduit au titre du premier semestre 2019 :

- par des pertes de change latentes de 1 464 milliers d'euros et réalisées de 99 milliers d'euros ;
- partiellement compensées par des gains de change latents de 585 milliers d'euros et réalisés de 88 milliers d'euros.

Au titre de l'exercice 2018, cet impact s'était traduit :

- par des pertes de change latentes et réalisées de 127 milliers d'euros ;
- partiellement compensées par des gains de change latents et réalisés de 101 milliers d'euros.

Ces gains et pertes ne préjugent pas de l'impact futur du risque de change.

## 6.6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les principaux éléments des équivalents de trésorerie sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée.

Ces investissements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques faibles de variation de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	201 522	266 567
Soldes débiteurs de banque	5 718	15 353
<b>TOTAL</b>	<b>207 240</b>	<b>281 920</b>

Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
OPCVM	29 189	5 099
COMPTES A TERME	124 316	213 444
COMPTE COURANT REMUNERE	48 017	48 024
<b>TOTAL</b>	<b>201 522</b>	<b>266 567</b>

Trésorerie, équivalents de trésorerie & actifs financiers (En milliers d'euros)	A la date du					
	31/12/2018			30/06/2019		
Devise d'origine	EUR	USD	TOTAL	EUR	USD	TOTAL
Trésorerie, équivalents de trésorerie	206 199	1 041	207 240	165 957	115 962	281 920
Actifs financiers courants et non courants	1 303	10	1 313	952	103	1 055
<b>TOTAL</b>	<b>207 502</b>	<b>1 051</b>	<b>208 553</b>	<b>166 909</b>	<b>116 066</b>	<b>282 975</b>

La trésorerie détenue en dollars US sera utilisée par la Société au cours des prochaines années pour faire face aux dépenses libellées dans cette monnaie.

## 6.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques acquis par le Groupe.

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>						
Logiciels	2 049	108	(29)	0	0	2 129
Brevets	21	70	0	0	0	91
Autres immobilisations incorporelles	313	553	(313)	0	0	553
<b>TOTAL - Valeurs brutes</b>	<b>2 384</b>	<b>731</b>	<b>(342)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 773</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>						
Logiciels	(1 567)	(197)	29	0	0	(1 735)
Brevets	(21)	0	0	0	0	(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL - Amortissements et pertes de valeur</b>	<b>(1 588)</b>	<b>(197)</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 756)</b>
<b>TOTAL - Net</b>	<b>796</b>	<b>534</b>	<b>(313)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 017</b>

## 6.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>						
Valeurs brutes - Constructions sur sol d'autrui	1 458	11 700	0	0	(1 447)	11 711
Valeurs brutes - Equipements scientifiques	10 879	413	(120)	0	(54)	11 118
Valeurs brutes - Installations, aménagements	1 531	55	0	0	(5)	1 582
Valeurs brutes - Matériel de transport	99	0	0	0	0	99
Valeurs brutes - Equipements informatiques	1 446	171	(15)	0	(8)	1 595
Valeurs brutes - Equipements de bureau	361	27	(3)	0	0	385
Valeurs brutes - Immobilisations en cours	0	(1 514)	0	0	1 514	0
<b>TOTAL - Valeurs brutes</b>	<b>15 774</b>	<b>10 852</b>	<b>(137)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 489</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>						
Amortissements et pertes de valeurs - Constructions sur sol d'autrui	(1)	(542)	0	0	0	(542)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements scientifiques	(5 988)	(636)	119	0	0	(6 505)
Amortissements et pertes de valeurs - Installations, aménagements	(769)	(50)	0	0	0	(819)
Amortissements et pertes de valeurs - Matériel de transport	(45)	(10)	0	0	0	(55)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements informatiques	(915)	(119)	12	0	0	(1 022)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements de bureau	(292)	(6)	3	0	0	(295)
Amortissements et pertes de valeurs - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL - Amortissements et pertes de valeurs</b>	<b>(8 010)</b>	<b>(1 363)</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(9 239)</b>
<b>TOTAL - Net</b>	<b>7 764</b>	<b>9 489</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 250</b>

Les actifs relatifs à des contrats qui étaient classés dans la catégorie location-financement sous IAS 17 sont des équipements scientifiques. Comme indiqué précédemment, ces contrats ont été repris à l'identique sous IFRS 16. La valeur nette comptable des actifs correspondant au 30 juin 2019 s'élève à 1 684 milliers d'euros (au 31 décembre 2018 : 1 889 milliers d'euros).

L'extension du siège social a été réceptionnée le 30 avril 2019. Les montants relatifs à l'extension des locaux qui ont été comptabilisés en immobilisations en cours au 31 décembre 2018 ont été transférés en droit d'utilisation au 30 juin 2019, suivant la norme IFRS 16.

Conformément aux dispositions d'IFRS 16, le Groupe n'a pas choisi de présenter les droits d'utilisation séparément des autres actifs et les a ajoutés aux immobilisations de même nature que les actifs sous jacents loués.

Ainsi, les droits d'utilisation et amortissements afférents inclus dans le tableau concernent :

- Le poste « Constructions sur sol d'autrui », à raison respectivement de 11 455 milliers d'euros et 537 milliers d'euros ;
- Le poste « Equipements scientifiques », à raison respectivement de 4 346 milliers d'euros et de 2 662 milliers d'euros.

## 6.9. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Créances clients et autres débiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Créances clients	25	3 016
Crédit d'impôt recherche	8 785	14 134
Créances sociales	10	9
Créances de TVA	1 103	1 405
Autres créances	361	596
<b>TOTAL</b>	<b>10 284</b>	<b>19 161</b>

Créances clients et autres débiteurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Créances clients	25	3 016
Crédit d'impôt recherche	7 295	14 134
Créances sociales	10	9
Créances de TVA	1 103	1 405
Autres créances	361	596
<b>TOTAL</b>	<b>8 794</b>	<b>19 161</b>

Créances clients et autres débiteurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Créances clients	0	0
Crédit d'impôt recherche	1 489	0
Créances sociales	0	0
Créances de TVA	0	0
Autres créances	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 489</b>	<b>0</b>

Dans le cadre de la construction de l'extension du siège social de la Société, l'accord conclu avec le bailleur stipulait qu'un montant de 3 000 milliers d'euros TTC lui serait facturé lors de la réception des locaux. Ce montant figure dans le poste créances clients et a été réglé en juillet 2019.

### Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche à recevoir au 30 juin 2019 comprend :

- le montant versé dans le cadre du paiement partiel de l'avis de mise en recouvrement (333 milliers d'euros) dans le cadre du contrôle fiscal ;
- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2014 (1 140 milliers d'euros) ;
- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2016 (447 milliers d'euros), ces deux sommes étant utilisées en tant que compensation partielle de l'avis de mise en recouvrement et du rappel lié au CIR 2014, comme décrit à la section [6.23. - « Litiges et passifs éventuels »](#) ;
- le montant de la créance de crédit d'impôt recherche 2018 qui s'élève à 7 295 milliers d'euros ;
- le montant reçu suite au jugement favorable du tribunal de Montreuil (432 milliers d'euros) étant déduit.

A ces sommes, s'ajoute le montant estimé au 30 juin 2019 de la créance de crédit d'impôt recherche qui s'élève à 5 350 milliers d'euros.

A noter qu'une provision de 1 892 milliers d'euros a été dotée au cours du premier semestre 2019 et figure au passif de l'état résumé de la situation financière dans le cadre du litige lié au CIR.

**Autres créances**

Au 30 juin 2019 :

- le poste « autres débiteurs » se composent principalement des créances de TVA pour 1 405 milliers d’euros.
- le poste « autres créances » se composent principalement d’avoirs à recevoir de la part de fournisseurs pour 596 milliers d’euros.

## 6.10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont constitués de :

Actifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Prêts	259	284
Dépôts et cautionnements versés	284	387
Contrats de liquidité	770	384
<b>TOTAL</b>	<b>1 313</b>	<b>1 055</b>

Actifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Prêts	0	0
Dépôts et cautionnements versés	0	0
Contrats de liquidité	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Actifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Prêts	259	284
Dépôts et cautionnements versés	284	387
Contrats de liquidité	770	384
<b>TOTAL</b>	<b>1 313</b>	<b>1 055</b>

Le contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de service d'investissement, est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres du Groupe.

Au 30 juin 2019, le contrat de liquidité faisait apparaître un solde en espèces se montant à 384 milliers d'euros.

Par ailleurs, CM-CIC Market Solutions détient pour le compte de GENFIT 54 112 titres, soit 953 milliers d'euros, comptabilisés en diminution des capitaux propres.

## 6.11. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, s'élevant à 3 303 milliers d'euros au 30 juin 2019 et 2 078 milliers d'euros au 31 décembre 2018, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes. Cette augmentation suit l'accroissement des charges d'exploitation du premier semestre 2019.

## 6.12. PASSIFS FINANCIERS

### 6.12.1. Détail des emprunts obligataires

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANE (à échéance du 16 octobre 2022) d'un montant nominal de 180 millions d'euros.

Emprunts obligataires - descriptif général	
Nombre d'obligations	6 081 081
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	179 999 997,60 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Prime de conversion / échange	30% Par rapport au cours de référence de l'action GENFIT (22,77 €).
Taux d'intérêt nominal annuel	3,5% Payable semestriellement à terme échu.
Taux d'intérêt effectif	7,2%
Emission	16/10/2017
Remboursement	Au pair 16/10/2022 Remboursement anticipé au gré de la société à compter du 06/11/2020 si la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action GENFIT du ratio de conversion des actions en vigueur (sur une période de 20 jours de bourse) excède 150% de la valeur nominale des OCEANE.

Emprunts obligataires - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Emprunts obligataires	160 489	162 925
<b>TOTAL</b>	<b>160 489</b>	<b>162 925</b>

Emprunts obligataires - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Emprunts obligataires	1 312	1 312
<b>TOTAL</b>	<b>1 312</b>	<b>1 312</b>

Emprunts obligataires - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Emprunts obligataires	159 176	161 612
<b>TOTAL</b>	<b>159 176</b>	<b>161 612</b>

En cas de conversion de toutes les obligations convertibles, la dilution ressortirait à 13,5 % (en % de détention du capital).

### 6.12.2. Détail des autres passifs financiers

Autres passifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Avances remboursables et conditionnées	3 229	3 229
Emprunts bancaires	3 964	3 247
Dettes relatives aux contrats de location	1 900	12 623
Intérêts courus non échus	3	2
Autres passifs financiers	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>9 104</b>	<b>19 109</b>

Autres passifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Avances remboursables et conditionnées	0	0
Emprunts bancaires	1 319	1 154
Dettes relatives aux contrats de location	520	1 897
Intérêts courus non échus	3	2
Autres passifs financiers	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>1 848</b>	<b>3 061</b>

Autres passifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Avances remboursables et conditionnées	3 229	3 229
Emprunts bancaires	2 645	2 093
Dettes relatives aux contrats de location	1 381	10 725
Intérêts courus non échus	0	0
Autres passifs financiers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 255</b>	<b>16 048</b>

Le poste « dettes relatives aux contrats de location » est impacté par l'application de la norme IFRS 16 – se reporter à la note [6.4.1 – « Contrats de location »](#).

#### 6.12.2.1. Avances remboursables et conditionnées

Le tableau ci-après détaille l'avance non remboursée au 30 juin 2019.

BPI FRANCE IT-DIAB	<p>L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est le Groupe. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.</p> <p>En ce qui concerne le Groupe, l'aide est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'une avance conditionnée remboursable seulement en cas de succès de 3 229 milliers d'euros ;</li><li>• et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3 947 milliers d'euros.</li></ul> <p>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2014.</p> <p>En cas de succès technique et/ou commercial, les retours financiers du programme IT-DIAB, qui comprend la découverte de médicaments et d'outils diagnostics pour le diabète de type 2, serviront avant tout à rembourser l'avance de 3 229 milliers d'euros. Selon l'accord, l'avance remboursable sera considérée comme remboursée dans sa totalité lorsque la valeur totale des versements effectués à cet égard par le destinataire, actualisés au taux de 5,19%, sera égale au montant total de l'aide versée, actualisé au même taux. Tout versement supplémentaire sera classé en paiement complémentaire et plafonné à un montant total de 14 800 milliers d'euros.</p>
-----------------------	---

#### 6.12.2.2. Emprunts bancaires

Le Groupe n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2019.

#### 6.12.3. Échéances des passifs financiers

Maturité des dettes financières (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2019	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
BPI FRANCE - IT-DIAB	3 229	0	0	0	0	0	3 229
<b>TOTAL - Avances remboursables et conditionnées</b>	<b>3 229</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 229</b>
Emprunts obligataires	162 925	1 312	0	0	161 612	0	0
Emprunts bancaires	3 247	1 154	1 091	761	241	0	0
Dettes relatives aux contrats de location	12 623	1 897	1 879	1 715	1 228	1 104	4 799
Intérêts courus non échus	2	2	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	7	7	0	0	0	0	0
<b>TOTAL - Autres passifs financiers</b>	<b>178 804</b>	<b>4 373</b>	<b>2 971</b>	<b>2 476</b>	<b>163 081</b>	<b>1 104</b>	<b>4 799</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182 034</b>	<b>4 373</b>	<b>2 971</b>	<b>2 476</b>	<b>163 081</b>	<b>1 104</b>	<b>8 028</b>

L'emprunt obligataire convertible se traduit par le paiement d'un coupon annuel de - 6 300 milliers d'euros (payable en deux semestrialités) et d'un remboursement du nominal en octobre 2022. Le montant nominal de l'emprunt convertible de 180 millions d'euros est dû dans moins de 4 ans.

## 6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Dettes fournisseurs et autres crédateurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Dettes fournisseurs	32 649	35 800
Dettes sociales	2 949	4 297
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	1	1
Dettes fiscales	286	788
Autres dettes	71	45
<b>TOTAL</b>	<b>35 973</b>	<b>40 948</b>

Dettes fournisseurs et autres crédateurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Dettes fournisseurs	32 649	35 800
Dettes sociales	2 949	4 297
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	1	1
Dettes fiscales	286	788
Autres dettes	71	45
<b>TOTAL</b>	<b>35 974</b>	<b>40 948</b>

Dettes fournisseurs et autres crédateurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes sociales	0	0
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0	0
Dettes de tva	0	0
Dettes fiscales	0	0
Autres dettes	(1)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>

## 6.14. PROVISIONS

Au 30 juin 2019, ce poste s'élève à 1 906 milliers d'euros (au 31 décembre 2018 : 112 milliers d'euros).

Les provisions comptabilisées sont principalement relatives au crédit d'impôt recherche. Se reporter à la section [6.23. – « Litiges et passifs éventuels »](#).

## 6.15. AVANTAGES AU PERSONNEL

En France, les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations patronales et salariales. Ce sont des plans à cotisations définies et les cotisations patronales sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les charges comptabilisées au cours des semestres clos le 30 juin 2019 et 30 juin 2018 s'élevaient à 451 milliers d'euros et 348 milliers d'euros respectivement.

La législation française exige également le versement en capital d'une indemnité de retraite aux salariés, en fonction de leur ancienneté et du montant de leur rémunération annuelle lors du départ à la retraite, qui est comptabilisée en tant que régime à prestations définies. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. La dette correspond à la valeur actualisée des estimations d'avantages futurs à payer et est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est considéré que chaque période de service donne droit à une unité d'avantages supplémentaires. Chacune de ces unités est évaluée séparément. Au 30 juin 2019, les provisions de retraite comptabilisées s'élevaient à 1 291 milliers d'euros contre 1 085 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Pour les semestres clos au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019, la provision pour indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la moitié de la charge projetée qui a été calculée au 31 décembre 2018, mise à jour faite du taux d'actualisation au 30 juin 2019.

Dans le cadre de l'estimation des indemnités de retraite aux salariés, les hypothèses suivantes ont été appliquées pour toutes les catégories d'employés :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	65 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES

Taux (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2018	30/06/2019
Taux de revalorisation des salaires - en 2020	5,80%	5,80%
Taux de revalorisation des salaires - ensuite	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation (référence iboxx)	1,53%	0,80%

Les taux d'actualisation s'appuient sur le taux de rendement du marché au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 pour les obligations d'entreprise de première qualité.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur actuelle des engagements :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2019
<b>Passif au 01 janvier 2018</b>	<b>936</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	104
Coût financier d'actualisation	14
Écarts actuariels comptabilisés	31
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	0
<b>Passif au 31 décembre 2018</b>	<b>1 085</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	69
Coût financier d'actualisation	8
Écarts actuariels comptabilisés	128
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	0
<b>Passif au 30 juin 2019</b>	<b>1 291</b>

## 6.16. CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominative depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des statuts de la Société).

Au 30 juin 2019, 2 304 684 actions étaient détenues depuis plus de deux ans et conféraient à leurs détenteurs des droits de vote doubles (5,94 % du capital social émis).

Variation du capital social en 2019 :

se reporter à la note [6.2.1 – « Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Select Market »](#).

## 6.17. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits se décomposent comme suit :

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Crédit d'impôt recherche (CIR)	4 981	5 350
Autres produits opérationnels (CICE)	76	4
Subventions d'exploitation	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>5 057</b>	<b>5 356</b>

## 6.18. CHARGES OPERATIONNELLES

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2018	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(32 072)	(922)	(22 745)	(4 624)	(3 000)	(781)	(1)
Frais généraux et administratifs	(4 565)	(70)	(2)	(1 687)	(2 882)	74	2
Autres produits et charges opérationnels	(40)	0	0	0	(40)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>(36 677)</b>	<b>(992)</b>	<b>(22 747)</b>	<b>(6 311)</b>	<b>(5 921)</b>	<b>(707)</b>	<b>2</b>

  

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2019	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(38 899)	(1 068)	(25 909)	(6 206)	(2 564)	(3 152)	0
Frais généraux et administratifs	(12 402)	(114)	(1)	(4 964)	(7 206)	(117)	0
Autres produits et charges opérationnels	7	0	0	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>(51 294)</b>	<b>(1 182)</b>	<b>(25 910)</b>	<b>(11 170)</b>	<b>(9 764)</b>	<b>(3 269)</b>	<b>1</b>

Les frais de recherche et développement prennent en compte, sur la base d'informations détaillées transmises par les sous-traitants et revues par les services internes du Groupe, des estimations sur les montants de sous-traitance en cours non encore facturés dans le cadre des essais cliniques. La précision de ces estimations pour certaines natures de charges s'améliore au fur et à mesure de la progression des essais et de la revue de leurs modalités de détermination.

L'augmentation des coûts de sous-traitance en 2019 résulte essentiellement du démarrage de nouvelles études satellites à l'étude de phase 3 RESOLVE-IT, des travaux nécessaires à la préparation du dossier d'autorisation de mise sur le marché d'elafibranor dans la NASH, et de l'augmentation du volume de production du principe actif nécessaire à la réalisation des différents essais cliniques.

L'augmentation des charges de personnel résulte principalement de l'accroissement des effectifs (174 vs 130), de l'évolution des profils des salariés et de l'augmentation des rémunérations qui y est associée et des primes qui ont été attribuées aux salariés pour leur implication dans le développement du Groupe.

L'évolution des autres charges opérationnelles est liée notamment aux coûts liés à la souscription de deux polices d'assurance Responsabilité Civile dans le cadre de la cotation des actions au NASDAQ, aux coûts liés aux installations et à leur maintenance, aux charges de propriété intellectuelle, et aux charges liées à la préparation de la commercialisation d'elafibranor dans la NASH.

---

Au premier semestre 2018, la donation de la Société au fonds de dotation The Nash Education Program (500 milliers d’euros) a été dédiée principalement à l’organisation de la première journée internationale de la NASH. Dans ce contexte, conformément à la présentation faite au 31 décembre 2018, la Société a reclassé cette charge en tant que Frais Généraux et Administratifs, catégorie mieux adaptée que Frais de Recherche et Développement.

### 6.18.1. Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Salaires	(4 387)	(7 998)
Charges sociales	(1 617)	(2 748)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	(36)	(69)
Paievements fondés sur des actions	(271)	(356)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 311)</b>	<b>(11 170)</b>

### Effectifs au 30 juin

Effectifs - Données consolidées	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Effectif moyen	130	162
Age moyen des collaborateurs / collaboratrices	38 ans et 4 mois	38 ans et 11 mois
<b>Effectifs - Par activité</b>		
Recherche et développement	89	117
Administration et management	41	57
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>174</b>

Effectifs - GENFIT S.A.	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
<b>Effectifs - Par activité</b>		
Recherche et développement	83	110
Administration et management	40	51
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>161</b>

Effectifs - GENFIT CORP	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
<b>Effectifs - Par activité</b>		
Recherche et développement	6	7
Administration et management	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

## 6.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le Groupe accorde à ses salariés, dirigeants, administrateurs et consultants des paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions octroyés aux salariés et dirigeants en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 se composent de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions (BSAAR), d'options de souscription d'actions (SO) et d'actions gratuites (AGA).

Les paiements fondés sur des actions accordés aux administrateurs et consultants en 2014, 2015 et 2017 sont des bons de souscription d'actions (BSA).

Pour la valorisation de ces paiements fondés en action au sens des normes IFRS, les consultants ne sont pas considérés comme des salariés.

Dans le cadre de ces programmes, les porteurs d'options peuvent acquérir des actions de la Société à un prix d'exercice prédéterminé. L'ensemble de ces programmes est réglé en instruments de capitaux propres. Les termes et conditions de ces plans sont décrits dans les états financiers annuels 2018.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouveau plan au premier semestre 2019 (se reporter à la section [6.27 – « Evénements postérieurs à la date de clôture »](#)).

Le montant total de la charge comptabilisée au premier semestre 2019 au titre d'IFRS 2 est de 356 milliers d'euros.

## 6.20. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018 corrigé (*)	30/06/2019
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts	19	103
Gains de change	70	673
Autres produits financiers	242	978
<b>TOTAL - Produits financiers</b>	<b>331</b>	<b>1 755</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(5 465)	(5 599)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(10)	(70)
Pertes de change	(90)	(1 563)
Autres charges financières	(7)	(8)
<b>TOTAL - Charges financières</b>	<b>(5 572)</b>	<b>(7 240)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(5 241)</b>	<b>(5 485)</b>

\* : Voir note [6.3.3 – « Correction d'erreurs »](#).

Le montant des charges d'intérêt sur opérations de financement est principalement lié aux intérêts des OCEANE, elle s'explique principalement par le paiement des coupons au taux de 3,5% et par l'actualisation de la dette obligataire au taux d'intérêt effectif de 7,2%. En effet, l'actualisation de la dette obligataire consiste à ramener le montant de la composante dette de l'emprunt obligataire à hauteur du montant qui sera remboursé (ou converti) à l'échéance, par la constatation d'une charge d'intérêt annuelle théorique résultant de l'accrétion sur la période d'un montant équivalent à la composante capitaux propres à un taux d'intérêt effectif.

L'augmentation des produits financiers est liée à l'augmentation de la trésorerie en dollars US et, dans ce contexte, aux taux de placement des comptes à terme en dollars US mis en place au cours du premier semestre 2019, ceux-ci étant beaucoup plus élevés que les taux des placements en euros.

Pour le détail des pertes et gains de change latents et réalisés se reporter à la section [6.5.1 – « Risque de change »](#).

## 6.21. IMPOT SUR LE RESULTAT

### 6.21.1. Report en avant des déficits

Au 30 juin 2019, les déficits fiscaux reportables de la Société, s'élevaient à 370 814 milliers d'euros (305 530 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Le report en avant permet d'imputer les déficits antérieurs sur le bénéfice futur à hauteur d'un plafond égal à un million d'euros par an, majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable supérieure à ce plafond. Les pertes fiscales non utilisées restantes continueront d'être reportées indéfiniment.

### 6.21.2. Actifs et passifs d'impôt différé

Les principales sources d'actifs et de passifs d'impôt différé du Groupe au 30 juin 2019 sont les suivantes :

- déficits fiscaux reportables : 370 814 milliers d'euros (contre 305 530 milliers d'euros au 31 décembre 2018) ;
- différences temporelles déductibles :
  - liées à l'emprunt obligataire : un impôt différé passif net de 1 486 milliers d'euros (au 31 décembre 2018 : 1 773 milliers d'euros) ;
  - liées aux avantages postérieurs à l'emploi : 1 291 milliers d'euros, soit un effet d'impôt différé actif potentiel mais non reconnu de 361 milliers d'euros (1 085 milliers d'euros, soit un effet d'impôt différé actif égal à 304 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

La Société a compensé ses actifs et passifs d'impôts différés (respectivement 2 160 milliers d'euros et 3 646 milliers d'euros) dans le cadre des conditions prévues par IAS 12, soit un impôt différé net au passif du bilan de 1 486 milliers d'euros.

Le produit d'impôt de la période s'explique principalement par la diminution de l'impôt différé passif net sur la période.

Au-delà des impôts différés passifs, aucun autre actif d'impôt différé n'a été comptabilisé car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable soit disponible pour compenser les différences temporelles déductibles et les déficits reportables.

## 6.22. RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action	Semestre clos le	
	30/06/2018 corrigé (*)	30/06/2019
<b>Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)</b>	<b>(36 675)</b>	<b>(51 132)</b>
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	31 166 437	31 183 921
<b>Résultat net - part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>(1,18)</b>	<b>(1,64)</b>

## 6.23. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

### Litige relatif au crédit d'impôt recherche

#### 1. Contexte

Au cours de l'année 2014, la Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au terme de laquelle le service vérificateur a remis en cause une partie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont a bénéficié la Société au titre des dépenses engagées en 2010. Le contrôle s'est poursuivi pour les déclarations de CIR souscrites au titre de 2011 et 2012.

Ce contrôle fiscal a été étendu au CIR 2014 dans le cadre d'un contrôle documentaire visant à appliquer les règles décrites ci-après.

#### 2. Objet du litige

Le différend avec l'administration fiscale porte principalement sur des alliances de co-recherche conclues avec des partenaires de l'Industrie Pharmaceutique. L'administration fiscale estime que ces alliances sont des contrats de sous-traitance à la Société par ses co-contractants ; ce qui aurait pour conséquence de réduire la base du CIR à hauteur des sommes facturées aux partenaires. Or ces alliances de co-recherche comportent des dispositions croisées relatives à la propriété intellectuelle, au mode de gouvernance partagée des programmes de recherche, au partage de risque, aux conditions de résiliation des contrats et aux modalités de rémunération qui démontrent que l'objet de ces contrats ne relève pas de la sous-traitance.

Le 5 avril 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur les CIR des années 2010, 2011 et 2012 a donné en partie gain de cause à la Société, notamment sur le point majeur de la recherche collaborative. De même, le 28 juin 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur le CIR 2014 a donné gain de cause à la Société. Le 11 septembre 2018, la Société a été remboursée de la somme de 432 milliers d'euros suite à ce jugement

Le 25 juillet 2018, puis le 28 octobre 2018 la Société a été informée que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a déposé un recours contre ces deux jugements susmentionnés.

La Cour d'Appel de Montreuil a rendu son arrêt sur le premier jugement le 18 juin 2019 et a donné gain de cause à la société sur la prise en compte des amortissements de certains biens éligibles au CIR mais a infirmé la décision du Tribunal Administratif sur le point majeur de la recherche collaborative pour les CIR 2010, 2011 et 2012 et la Société devra ainsi réduire la base de son CIR des montants facturés à ses partenaires.

#### 3. Provision

La Société a décidé de ne pas se pourvoir en cassation et a donc constaté une provision totale de 1 892 milliers d'euros, englobant le CIR 2014. Cette provision remplace l'intégralité des passifs éventuels mentionnés dans les états financiers de l'exercice 2018.

### Litige relatif aux cotisations et contributions sociales

Suite à un contrôle Urssaf démarré en septembre 2016 portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, la Société a reçu une lettre d'observation en novembre 2016 lui notifiant un rappel de cotisations et de contributions sociales de 5 milliers

d'euros ; rappel qu'elle a contesté à hauteur de 4 milliers d'euros en saisissant le Tribunal des Affaires Sociales qui a statué en mars 2019 et n'a pas donné gain de cause à la Société.

## 6.24. PARTIES LIEES

Biotech Avenir SAS et le Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup> créé à l'initiative de la Société sont des parties liées au sens d'IAS 24.9.

### **Biotech Avenir**

Les sièges sociaux de Biotech Avenir SAS et du Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup> sont situés à l'adresse de la Société ; ces domiciliations étant effectuées à titre gracieux.

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 13 salariés de la Société.

Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration, est également Président de Biotech Avenir SAS.

Au 30 juin 2019, Biotech Avenir SAS détenait 4.86 % du capital social de la Société.

La société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2019 ou en 2018.

### **The Nash Education Program**

Le Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup> a été créé en Novembre 2016 à l'initiative de la Société pour développer et financer des activités de sensibilisation et d'éducation visant le corps médical et le grand public

Les transactions réalisées en 2019 et en 2018 entre le Groupe et le Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup> (devenu The Nash Epidemiology Institute<sup>TM</sup>) et les engagements du Groupe envers le fonds de dotation The Nash Epidemiology Institute<sup>TM</sup> sont décrites à la section [6.26- « Engagements »](#).

## 6.25. REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations du ou des mandataires sociaux (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2018	30/06/2019
Rémunérations et autres avantages à court terme (brut + charges patronales, versés)	1 173	1 171
Indemnités de départ en retraite et provisions	0	0
Paiements en actions	0	0
Director fees Genfit Corp (net versé)	9	15
<b>TOTAL</b>	<b>1 182</b>	<b>1 186</b>

Au 30 juin 2019, le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ entrant dans le champ de l'article L.225-42-1 du Code de commerce égale à six mois de rémunération brute, calculée sur la base des douze derniers mois (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) et augmentée d'une indemnité d'un mois de rémunération brute supplémentaire par année d'ancienneté au sein de la Société (calculée sur les mêmes bases). Cette indemnité est plafonnée à deux ans de rémunération brute (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) versée au titre du dernier exercice et serait soumise à la réalisation de conditions de performance.

L'engagement total représenté par cette indemnité (brut, charges patronales et taxe sur les salaires) au 30 juin 2019 s'élèverait à 1 443 milliers d'euros.

Le tableau ci-après détaille les jetons de présence et autres rémunérations dus et versés aux mandataires sociaux non dirigeants :

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (En euros)	Montants dus*	Montants versés*	Montants dus*	Montants versés*
	Au cours de l'exercice		Au cours de l'exercice	
	S1.2019	S1.2018	S1.2019	S1.2018
<b>Xavier GUILLE DES BUTTES</b>				
Jetons de présence	19 293	17 549	24 772	27 686
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19 293</b>	<b>17 549</b>	<b>24 772</b>	<b>27 686</b>
<b>Charles WOLER</b>				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Frédéric DESDOUITS</b>				
Jetons de présence	9 919	6 431	10 928	11 118
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9 919</b>	<b>6 431</b>	<b>10 928</b>	<b>11 118</b>
<b>BIOTECH Avenir</b>				
Représenté par Florence Séjourné				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Philippe MOONS</b>				
Jetons de présence	13 407	12 099	12 046	14 606
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13 407</b>	<b>12 099</b>	<b>12 046</b>	<b>14 606</b>
<b>Anne-Hélène MONSELLATO</b>				
Jetons de présence	17 549	17 113	13 313	16 350
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17 549</b>	<b>17 113</b>	<b>13 313</b>	<b>16 350</b>
<b>Catherine LARUE</b>				
Jetons de présence	7 303	6 431	10 138	10 246
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 303</b>	<b>6 431</b>	<b>10 138</b>	<b>10 246</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 471</b>	<b>59 623</b>	<b>71 197</b>	<b>80 006</b>

\* Déduction faite du prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 21% jusque 2017

\* Déduction faite du prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,8% à partir de 2018

Par ailleurs, les mandataires sociaux, les administrateurs et les membres de la Direction bénéficient d'une assurance responsabilité civile spécifique pour les éventuelles fautes de gestion commises dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la couverture des 12 mois à compter de mars 2019, la prime d'assurance incluant la police d'assurance IPO qui sera payée par la Société pour la mise en place de cette couverture s'élèvera à 3 146 milliers d'euros.

## 6.26. ENGAGEMENTS

### Contrats de sous traitance

Le Groupe a conclu des contrats, dans le cadre habituel de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principe actif et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

Au cours du premier semestre 2019, la société a néanmoins convenu avec une de ses CMO d'un Memorandum of Understanding devant être suivi d'un contrat de mise en œuvre en vertu duquel le Groupe confierait à la CMO la mise en place d'une seconde source d'approvisionnement et de fabrication de l'elafibranor.

Les coûts liés au transfert de technologie nécessaire à la mise en place de la seconde source d'approvisionnement et de fabrication, ainsi que les coûts de fabrication des lots d'enregistrement sont pris en charge par la CMO et servent de base au calcul du montant des pénalités qui seraient dues par le Groupe dans certains cas de résiliation anticipée du MoU ou de son contrat de mise en œuvre. Le montant de ces pénalités pourrait atteindre au maximum 1 360 milliers d'euros.

### Avals et cautions

Au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos, GENFIT a accordé au bailleur une garantie à première demande de paiement de loyer d'un montant de 542 milliers d'euros au 30 juin 2019 (455 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

### Engagements en matière de crédit bail

Au cours de l'exercice 2016, CM-CIC Bail et la Société ont conclu un accord cadre pour la location avec option d'achat d'équipements scientifiques pour un montant maximum de 2 000 milliers d'euros.

Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants ; le troisième de ces avenants a porté le montant du contrat initial à 2 150 milliers d'euros et est valable jusqu'au 30 juin 2019.

Par ailleurs, pendant ce même exercice 2016, NatioCreditMur (BNP Paribas) et la Société ont conclu un accord cadre de crédit bail de 1 050 milliers d'euros dont la validité a été prolongée en 2017 et en 2018 par avenants jusqu'au 30 juin 2019.

Au 30 juin 2019, la Société a mobilisé 2 700 milliers d'euros dans le cadre de ces contrats de crédit-bail.

### Autres engagements

Par contrat prenant effet le 01 juillet 2016, la Société a décidé de financer la création par la société Pinnacle Clinical Research d'un registre de patients atteints de maladies NAFLD/NASH que cherchent à adresser certains des candidats-

médicaments et des candidats-biomarqueurs de la Société. Cette dotation, d'un montant maximum de 1 582 milliers de dollars US, est décaissée à mesure de la progression de la constitution du registre sur la base de rapports d'étapes.

L'objectif recherché par la Société via la création de ce registre étant d'apporter sa contribution à l'amélioration des connaissances scientifiques et médicales sur la NAFLD et la NASH, la Société a décidé le 22 décembre 2016, avec effet au 31 décembre 2016, de transférer le bénéfice et les obligations de ce contrat à un Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup> créé le 3 novembre 2016 et dont elle est membre fondateur afin de diffuser auprès de la communauté médicale et des patients les enseignements qui pourront être tirés du suivi de ces patients, conformément à ses missions sociales.

La Société a procédé à une dotation de 32 milliers d'euros au titre du premier semestre 2019 (959 milliers d'euros au titre de 2018) au Fonds de dotation The NASH Education Program<sup>TM</sup>. La dotation 2018 avait pour objet de faire face aux obligations résultant de ce transfert et mener les autres actions de sensibilisation et d'éducation des patients et des médecins, inscrites à son programme, et en particulier l'organisation de la première journée internationale de la NASH qui a eu lieu en juin 2018. En 2019, l'organisation de cette journée a été transférée à une association de patients.

L'engagement maximum de dotation pris par la Société envers le fonds de dotation NEI (nouvelle dénomination de The NASH Education Program) est de 200 milliers d'euros pour 2019.

## 6.27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

### Changement de locaux de GENFIT Corp

Pour accompagner l'évolution de ses activités et la croissance de ses effectifs, GENFIT Corp a conclu un nouveau contrat de location en vigueur à compter du 01 juillet 2019, le droit d'utilisation et la dette d'ouverture seront comptabilisés à hauteur de 804 milliers de dollars US pour une période de 36 mois.

### Contrat Terns Pharmaceuticals

En application de son partenariat stratégique avec Terns Pharmaceuticals (voir la section [6.4.2 –« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »](#)), la Société a reçu le 03 juillet 2019 le paiement initial d'un montant de 35 millions de dollars US prévu au contrat de licence et de collaboration.

### Attribution de Stock Options et Actions Gratuites en juillet 2019

Le Conseil d'Administration du 18 juillet 2019, faisant usage des autorisations consenties par les 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2018 a décidé d'attribuer gratuitement :

- des options de souscription d'actions au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société et de certains cadres salariés de la Société et de ses filiales ;
- ainsi que des actions gratuites à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

L'acquisition des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont soumises à plusieurs conditions, dont des conditions de performances internes liées aux objectifs opérationnels de développement clinique de la Société et/ou à la conclusion de nouveaux accords de licence. L'exercice de toutes les options de souscription d'actions et l'attribution définitive des actions gratuites dites « D » sont en outre soumis à la réalisation de conditions liées à l'évolution du cours de bourse de l'action GENFIT.

Suite à cette décision, le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options de souscription d'actions est de 138 500 et le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 36 626 dont 19 070 actions gratuites dites « D ».

### Gouvernance

Le Conseil d'Administration du 2 septembre 2019 a décidé, comme cela est prévu par l'article 21-I des statuts de la Société, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence et sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Pascal Prigent à la fonction de Directeur Général de la Société à compter du 16 septembre 2019 et que Monsieur Jean-François Mouney se consacra exclusivement à son rôle de Président du Conseil d'Administration à compter de cette prise de fonction.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2019

---

GRANT THORNTON

*Membre français de Grant Thornton International*

ERNST & YOUNG et Autres

**Genfit**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'information  
financière semestrielle*

**GRANT THORNTON***Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont - CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de €2.297.184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Genfit**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Genfit, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 6.3.3 « Correction d'erreurs » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui présente l'incidence d'une correction enregistrée, en application des dispositions d'IAS 8, sur l'état du résultat net au 30 juin 2018 ;
- la note 6.4.1 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 30 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Baloteaud

Sandrine Ledez

